
SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

BASSIN RHONE-
MEDITERRANEE

Zooms territoriaux

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

14 décembre 2012



SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE MESURES

ZOOMS TERRITORIAUX

Sommaire

Avant-Propos.....	4
Commission territoriale Saône.....	5
Les axes du programme de mesures 2010-2015	6
L'avancement de la mise en œuvre des actions	6
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	7
Commission territoriale Doubs	11
Les axes du programme de mesures 2010-2015	12
L'avancement de la mise en œuvre des actions	12
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	13
Commission territoriale Haut Rhône	15
Les axes du programme de mesures 2010-2015	16
L'avancement de la mise en œuvre des actions	16
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	17
Commission territoriale Rhône	20
Les axes du programme de mesures 2010-2015	21
L'avancement de la mise en œuvre des actions	21
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	22
Commission territoriale Rhône moyen	26
Les axes du programme de mesures 2010-2015	27
L'avancement de la mise en œuvre des actions	27
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	28
Commission territoriale Isère Drôme.....	31
Les axes du programme de mesures 2010-2015	32
L'avancement de la mise en œuvre des actions	32
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	33
Commission territoriale Durance.....	36
Les axes du programme de mesures 2010-2015	37
L'avancement de la mise en œuvre des actions	37
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	38
Commission territoriale Ardèche Gard	41
Les axes du programme de mesures 2010-2015	42
L'avancement de la mise en œuvre des actions	42
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	43
Commission territoriale Littoral Provence Côte d'Azur	46
Les axes du programme de mesures 2010-2015	47
L'avancement de la mise en œuvre des actions	47
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	48
Zoom sur les eaux côtières et les eaux de transition	51
Commission territoriale Côtiers Ouest.....	53
Les axes du programme de mesures 2010-2015	54
L'avancement de la mise en œuvre des actions	54
Zoom sur les principaux problèmes identifiés dans le territoire	55
Zoom sur les eaux côtières et les eaux de transition	58

AVANT-PROPOS

Ce bilan d'avancement technique par commission territoriale de bassin complète la synthèse de la mise en œuvre à mi-parcours (2012) du programme de mesures à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. Pour chaque territoire, sont présentés des éléments sur les principales problématiques rencontrées, l'avancement de la mise en œuvre des actions ainsi que les problèmes majeurs identifiés.

Ce document a été réalisé à l'aide des données disponibles à la date du 30/06/2012 dans l'outil provisoire de suivi (OUPS), de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau et de l'outil national de suivi des captages dégradés.

SAONE



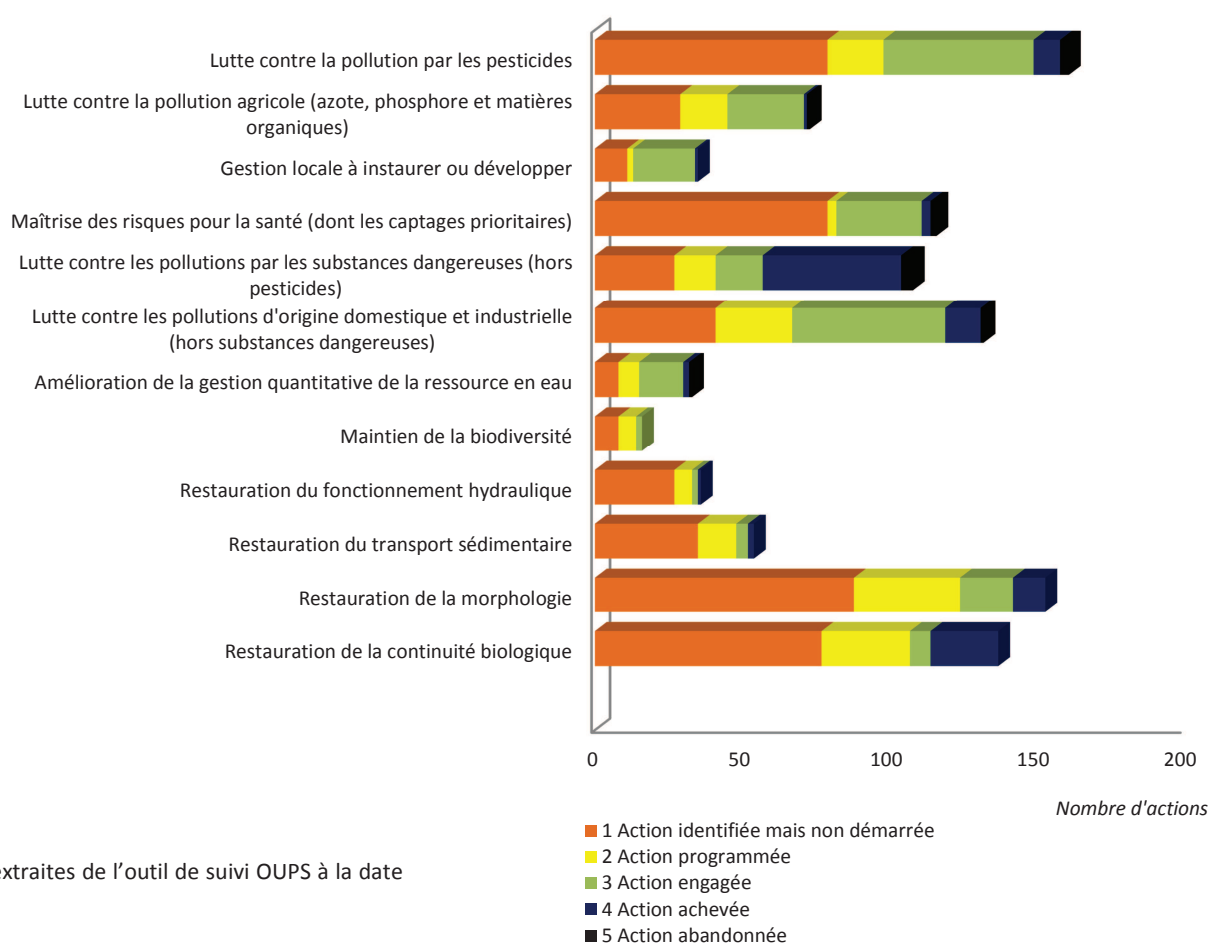
LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements de la ressource en eau pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la lutte contre les pollutions diffuses principalement issues des pratiques agricoles (pesticides), et non agricoles (désherbages domestiques et urbains, entretien des infrastructures linéaires...) ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses hors pesticides liées notamment aux activités industrielles actuelles et passées dans certains secteurs du territoire (val d'Ognon, Lanterne, Coney...).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Vaste, diversifié et complexe, le territoire Saône est réparti en 41 sous bassins avec une grande variété de milieux (cours d'eau, plans d'eau, zones humides, nappes). Ce territoire connaît une bonne mobilisation des acteurs locaux organisés en structures porteuses en partie grâce à l'étude sur la gouvernance menée par l'Agence de l'eau en 2008. Des projets de contrats de rivière (Contrat Saône et corridor alluvial) et un SAGE dans le secteur du Breuchin / Lanterne sont en phase d'émergence. La mise en œuvre du programme de mesures est hétérogène d'un bassin versant à l'autre notamment en raison de la complexité des problèmes à traiter et des moyens humains des structures de gestion. Globalement, la progression de la mise en œuvre du programme de mesures varie selon les problèmes identifiés. Cependant, les services de l'Etat et les acteurs s'impliquent fortement pour faire émerger des projets issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, captages dégradés) et également dans le cadre de la restauration de la morphologie, de la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle et par les pesticides.

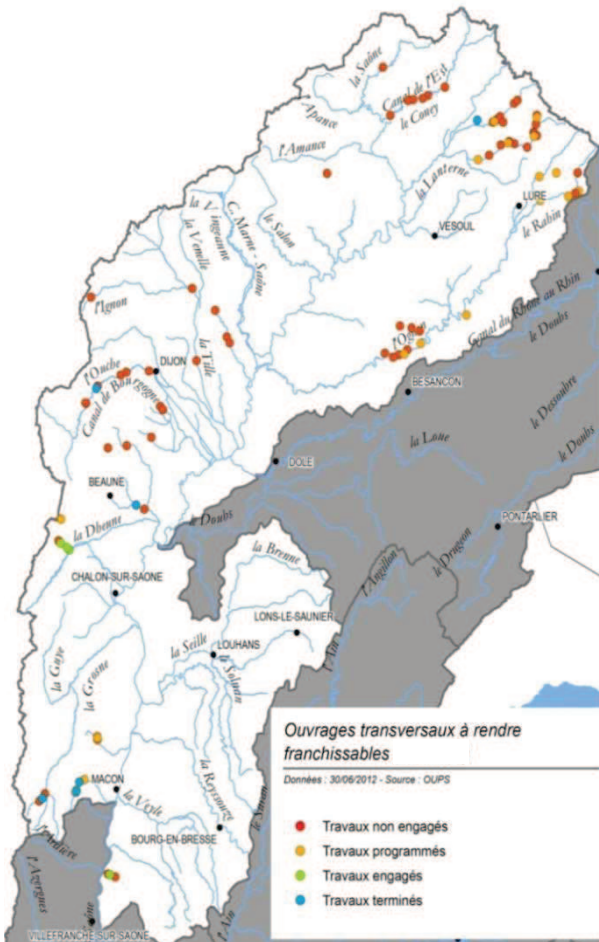
Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La carte ci-contre présente l'avancement des actions de restauration de la continuité écologique selon quatre degrés de progression. Dans ce territoire, les travaux sont déjà engagés ou achevés pour près de 11 % des ouvrages prioritaires, comme par exemple pour le barrage de Corbenay sur un affluent de la Semouse, ou l'ouvrage de Fougerolles-le-Château sur la Combeauté.

Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 24 ouvrages, et 31 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude.

Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre bien une montée en puissance de ce sujet.

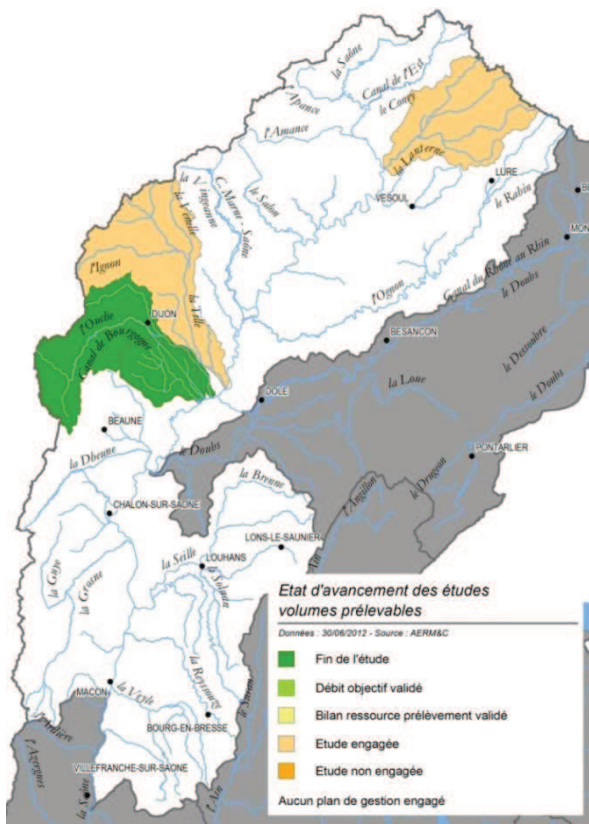
Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Concernant la problématique de la dégradation morphologique, 20% des études de diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des milieux sont déjà engagées ou achevées. Il reste cependant une marge de progression importante. La mise en œuvre des actions se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population ou de certains usagers).

L'engagement des actions de restauration du transport sédimentaire, confronté aux mêmes facteurs limitant, présente du retard.

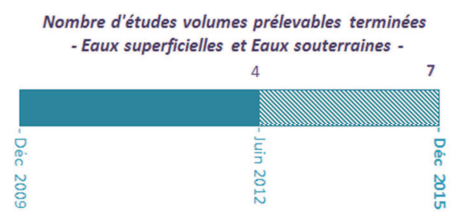
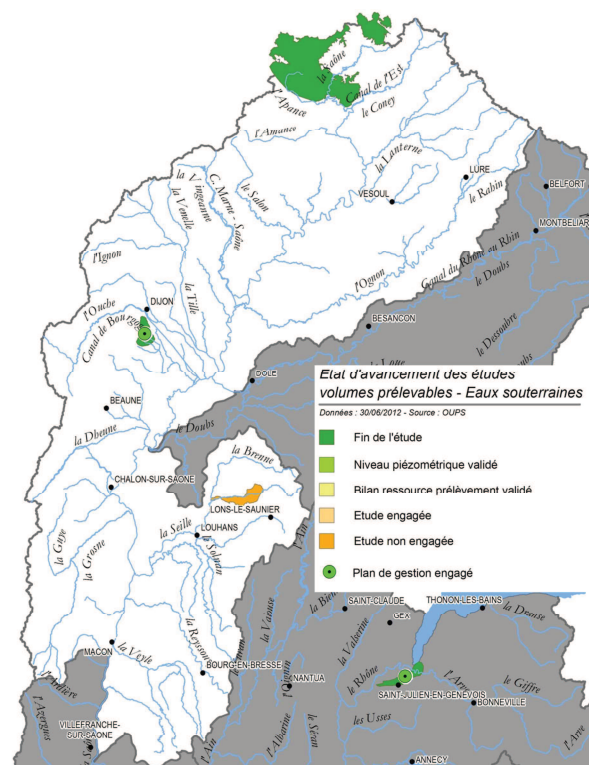
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



La gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une bonne dynamique qui doit mener à la mise en œuvre de protocoles de gestion concertée. Concernant les eaux superficielles et souterraines, les études de définition des volumes prélevables (EVP) portées par des maîtres d'ouvrage locaux sont terminées pour 4 secteurs en déséquilibre quantitatif (Ouche-Vouge-Nappe de Dijon sud-Grès du Trias inférieur). Pour les secteurs de l'Ouche, de la Vouge et de Dijon sud, des processus de concertation au sein des CLE et INTERCLE ont démarré en 2012 afin de répartir par usages les volumes prélevables calculés et les retranscrire dans les SAGE (révision pour la Vouge et élaboration pour l'Ouche).

Par ailleurs, deux études sont d'ores et déjà bien avancées (Tille et Breuchin), et une devrait démarrer avant la fin de l'année 2012 (Bletterans). Dans un premier temps, cette étude établira un état des lieux quantitatif de la nappe pour confirmer ou non sa situation déficitaire. Si un déficit lié aux prélèvements est avéré, elle pourrait évoluer vers une étude classique de définition des volumes prélevables.

Sur la nappe des Grès du Trias inférieur, une modélisation révisée en 2007 a permis de calculer le volume prélevable qui permettra d'atteindre l'équilibre quantitatif de la nappe, dans le secteur du futur SAGE. Ce calcul sera précisé en 2013 par une actualisation du modèle.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Les opérations locales se sont intensifiées afin d'être à la hauteur de l'enjeu du territoire. De manière globale, 37% des actions sont désormais engagées ou achevées. Ainsi, les plans portés par les collectivités concernant l'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides en zones non agricoles ont fortement progressé. De plus, le territoire est aussi le lieu d'un développement significatif de l'agriculture biologique.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

La mise en conformité du parc épuratoire est en voie d'achèvement avec l'engagement d'actions visant à rattraper tous les retards de mise aux normes au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (33 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2 000 équivalents-habitants). Cette phase de mise en conformité se prolongera par une phase de surveillance. Globalement, 48% des actions prévues sur cette thématique sont engagées ou achevées. Des travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore restent, malgré tout, à engager ou à finaliser, pour les communes dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017).

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Plus de 58% des actions prévues dans le cadre de cette problématique sont engagées ou achevées, et témoignent d'un fort degré d'avancement de la connaissance. En effet, les campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sont en cours. Près de 80% des établissements industriels visés par RSDE font ou ont fait l'objet d'un suivi initial de leurs substances dangereuses. Des actions de réduction des pollutions devront être rapidement engagées lorsqu'elles s'avèreront nécessaires. Les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants font également l'objet d'une campagne de surveillance initiale.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Concernant les 16 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour 4 d'entre elles et a permis leur délimitation (alluvions de la Saône en amont du confluent de l'Ognon, alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes, nappe profonde de Dijon sud, alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs).

Des études sont par ailleurs engagées sur 4 masses d'eau (calcaires sous couverture du pied des côtes mâconnaise et chalonnaise, calcaires jurassiques sous couverture du pied de côte bourguignonne, calcaires oligocènes et formations alluviales plio-IVaires sous couverture du pied de côte (Vignolle), alluvions du Breuchin et de la Lanterne) et restent à engager sur 7 masses d'eau au travers de 5 études qui vont démarrer début 2013. En raison de l'absence d'enjeu AEP et de faibles pressions, la délimitation des ressources majeures ne sera pas réalisée sur la masse d'eau des Grès du Trias Inférieur (GTI).

■ Captages prioritaires

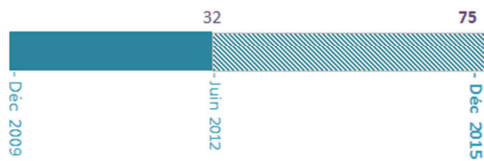


Dans le cadre de la restauration des 75 captages prioritaires, une nette progression est constatée. 32 des 75 captages prioritaires ont une aire d'alimentation délimitée, et plus de la moitié des études de caractérisation des pressions sont engagées et/ou terminées. 14 captages bénéficient d'un plan d'actions validé et engagé (exemple : Chevannes (21), Champdôtre (21), Laives (71), Citey (70), Champtonnay (70)).

Concernant les autres captages, une discussion pour une maîtrise d'ouvrage groupée est en cours en Haute-Marne. A court terme, 8 plans d'action devraient voir le jour. En zones céréalières où se situe la majorité des captages prioritaires, on note des difficultés liées au changement des pratiques agricoles (la majorité des captages présentant une problématique nitrate est déjà en zone vulnérable).

* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

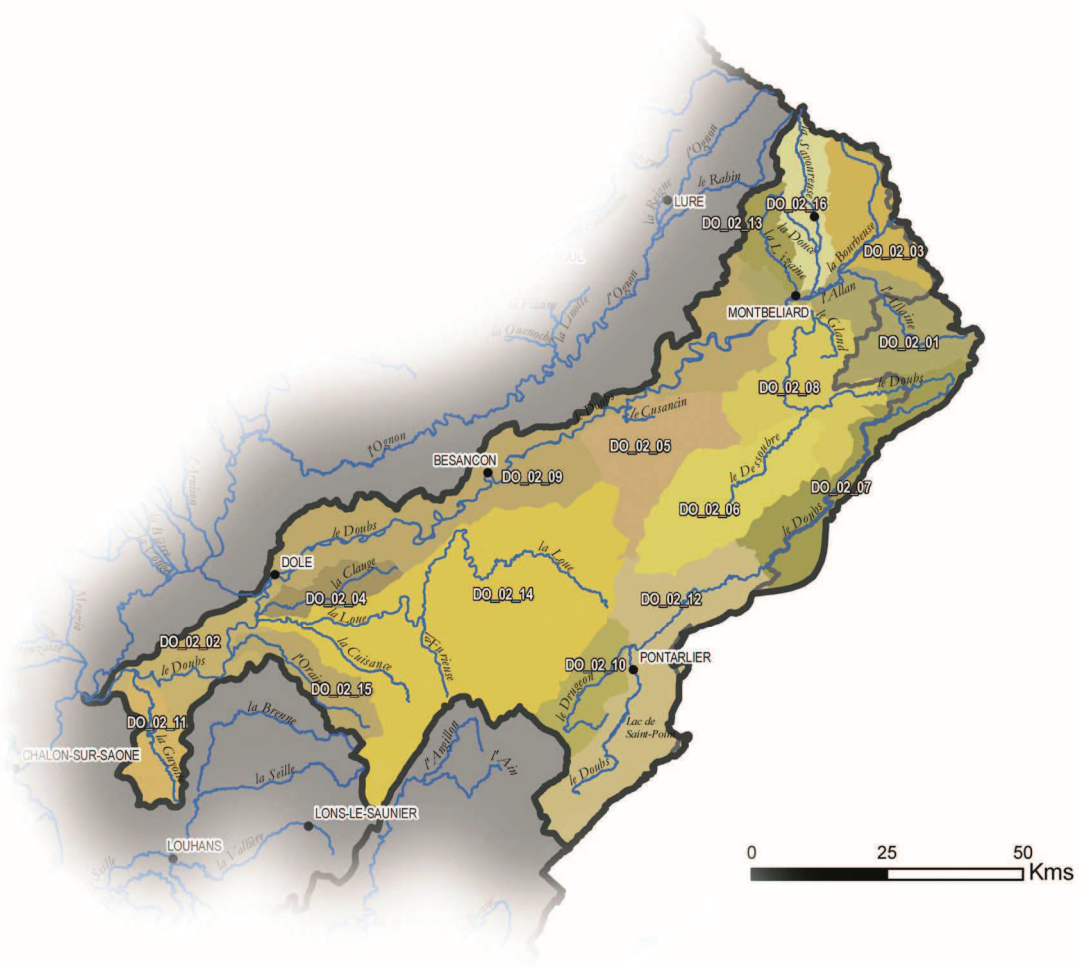
Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



DOUBS



◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

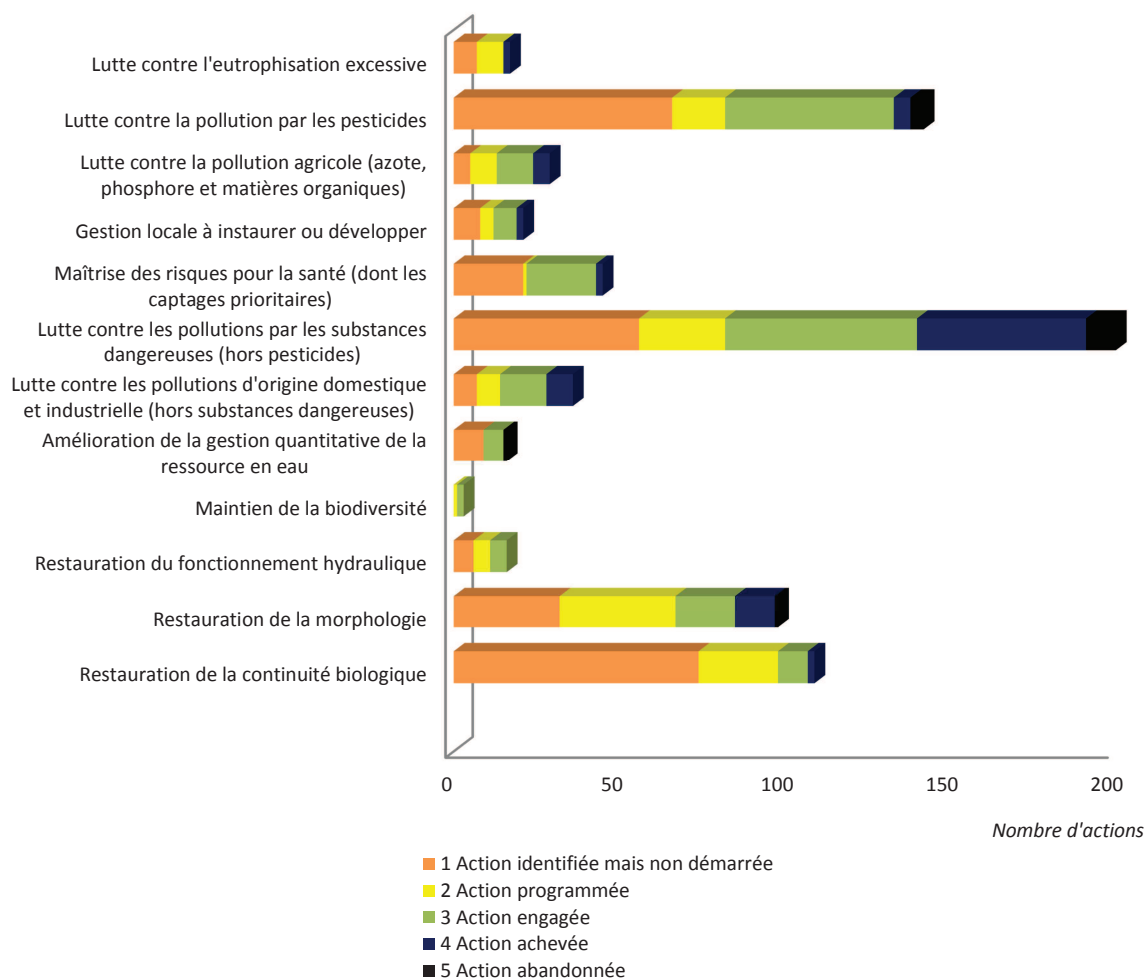
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie du lit mineur...);
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses ;
- la lutte contre les pollutions par les pesticides ;
- la gestion locale à instaurer ou développer ;
- la lutte contre la pollution par les effluents d'élevage.

◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Doubs, en cours de structuration, bénéficie, suite à l'étude sur la gouvernance menée par l'Agence de l'eau en 2008, d'une forte implication des acteurs locaux. Deux SAGE existent : celui du Haut Doubs / Haute Loue dont la révision vient de s'achever et celui de l'Allan dont le périmètre et la CLE viennent d'être approuvés. Cependant, la mise en œuvre du programme de mesures connaît des disparités d'un bassin versant à l'autre même si des initiatives locales sont recensées dans tous les secteurs. Cette situation s'explique notamment par la complexité des problèmes à traiter et les moyens humains des structures de gestion locale.

Globalement, l'état d'avancement des actions varie selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015. Les actions liées à la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses, par les pesticides et les ouvrages prioritaires bénéficient d'une adhésion plus marquée.

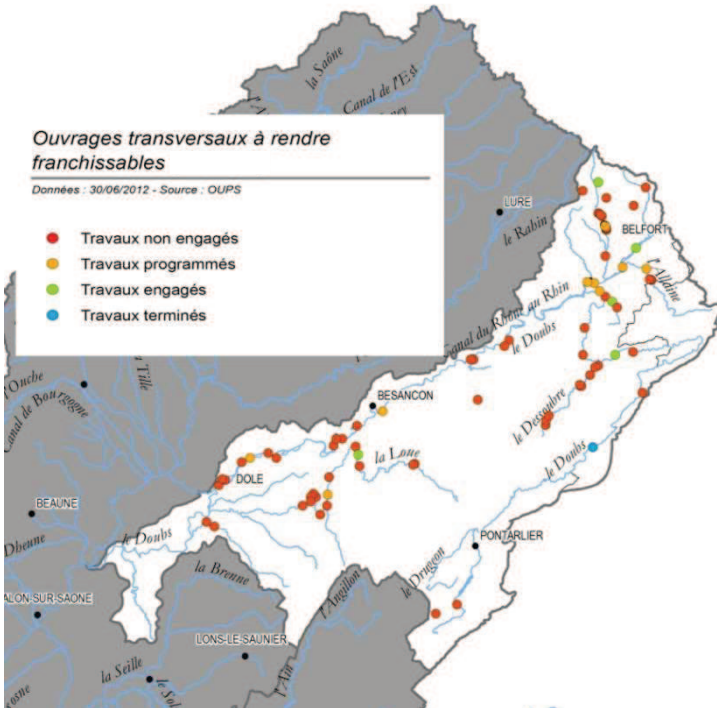
Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

🔍 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



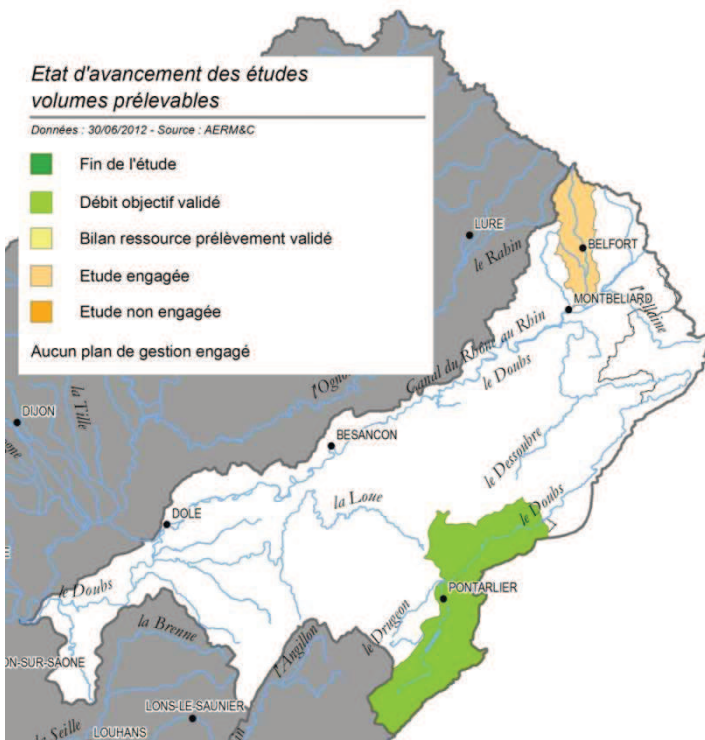
La restauration de la continuité écologique rencontre un démarrage timide mais progressif. Près de 8% des 79 ouvrages prioritaires présentent des travaux engagés ou achevés. Pour près de 40 % des ouvrages restants, les études préalables ont été lancées et les travaux ont été programmés pour 2012 ou 2013.

Pour les autres ouvrages, les préalables aux études (démarches administratives d'identification, et contact des propriétaires) sont tous engagés. Ainsi, une montée en puissance des travaux de restauration dans les prochaines années est à prévoir.

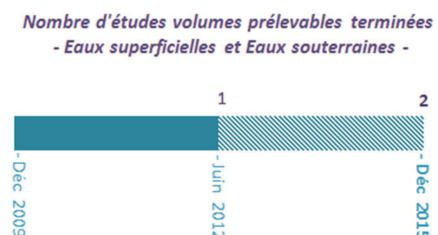


Les actions visant à favoriser la restauration de la morphologie progressent. La moitié des études prévues initialement, concernant principalement la définition de programme de restauration des habitats aquatiques, est déjà engagée ou achevée et doit permettre l'engagement de travaux dans les prochaines années.

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



Concernant les eaux superficielles et souterraines, les bassins versants de la Savoureuse ainsi que sa nappe d'accompagnement (FRDG307B) et du Haut-Doubs identifiés comme secteurs en déséquilibre quantitatif font l'objet d'études volumes prélevables. Ces études, engagée pour le secteur de la Savoureuse et en cours d'achèvement pour le Haut-Doubs (mi-octobre 2012), devront être suivies par l'élaboration rapide de plans de gestion concertés de la ressource et la mise en place d'actions contractuelles et réglementaires nécessaires qui seront retranscrites dans les SAGE (révision pour le Haut-Doubs / Haute Loue et élaboration pour l'Allan).



Lutte contre les pollutions par les pesticides

De nombreuses opérations locales sont recensées dans ce territoire pour limiter les pollutions par les pesticides. Les plans concernant l'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides en zones non agricoles, portés par les collectivités, se développent (appel à projets en Franche Comté). La conversion à l'agriculture biologique et le changement des pratiques (vignoble d'Arbois, marais de Saône) contribuent aussi à l'amélioration de la qualité des eaux dans certains secteurs.

Lutte contre les pollutions par les effluents d'élevage

La quasi-totalité des masses d'eau à enjeu a fait l'objet d'une opération collective visant la réduction des impacts des effluents d'élevage sur le milieu naturel.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

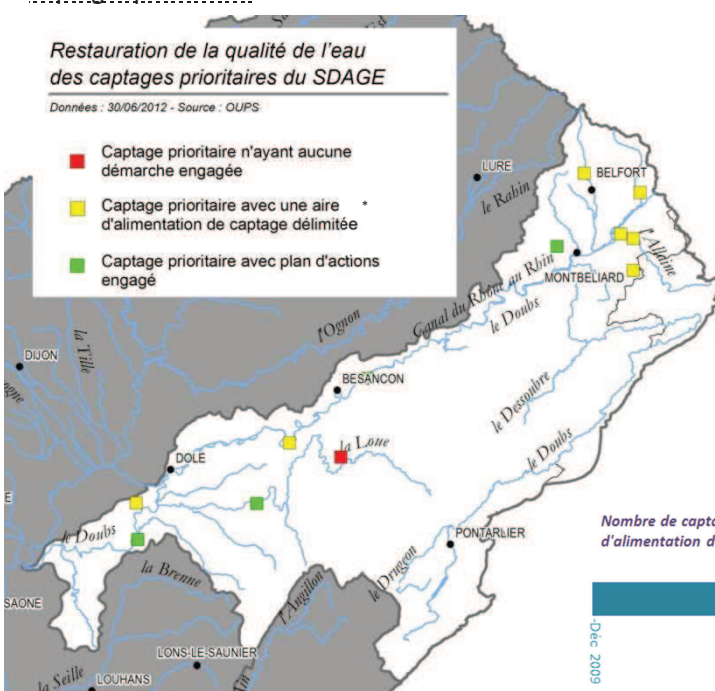
La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses connaît également une nette progression sur le volet de la connaissance. Plus de la moitié des 200 actions prévues dans ce territoire sont engagées ou terminées. Il s'agit principalement des campagnes de surveillance initiale visant à rechercher des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) au niveau des rejets des établissements visés, pour lesquelles 71% des opérations sont déjà engagées ou achevées. Lorsque nécessaire, des objectifs de réduction des substances dangereuses seront prescrits réglementairement. Par ailleurs, deux stations d'épuration de plus de 100 000 équivalents habitants (EH) (Besançon et Belfort) ont achevé leur campagne de surveillance initiale. Cette surveillance est engagée par toutes les stations d'une capacité de 10 000 à 100 000 EH.

Maîtrise des risques pour la santé

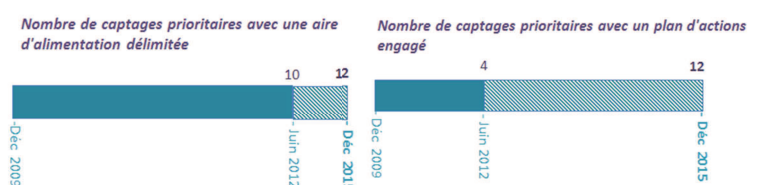
■ Ressources stratégiques

Concernant les 10 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail de délimitation est terminé sur l'une d'entre elles (Alluvions du Dugeon et nappe de l'Arlier) et engagé sur les 9 autres masses d'eau au travers de 3 études (Karst du massif jurassien – alluvions des vallées du Doubs, Loue et forêt de Chaux – alluvions de la Savoureuse et du Sundgau).

■ Captages prioritaires



Dans le cadre de la restauration des 12 captages prioritaires, les aires d'alimentation des captages sont déjà délimitées pour 10 d'entre eux. Les études de caractérisation des pressions sont également en cours ou terminées dans presque tous les secteurs. Quatre plans d'action sont validés et engagés : source d'Arcier à Vaire-Arcier, source de la Beaumette à Issans, puits d'Asnans à Asnans Beauvoisin et puits du Bel Air à Villers-Farlay. A très court terme, 5 plans d'action devraient voir le jour (Fosse-magne, Grandvillars, Morvillars, St Dizier l'Evêque, Sermanagny dans le Territoire de Belfort).



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

HAUT RHONE





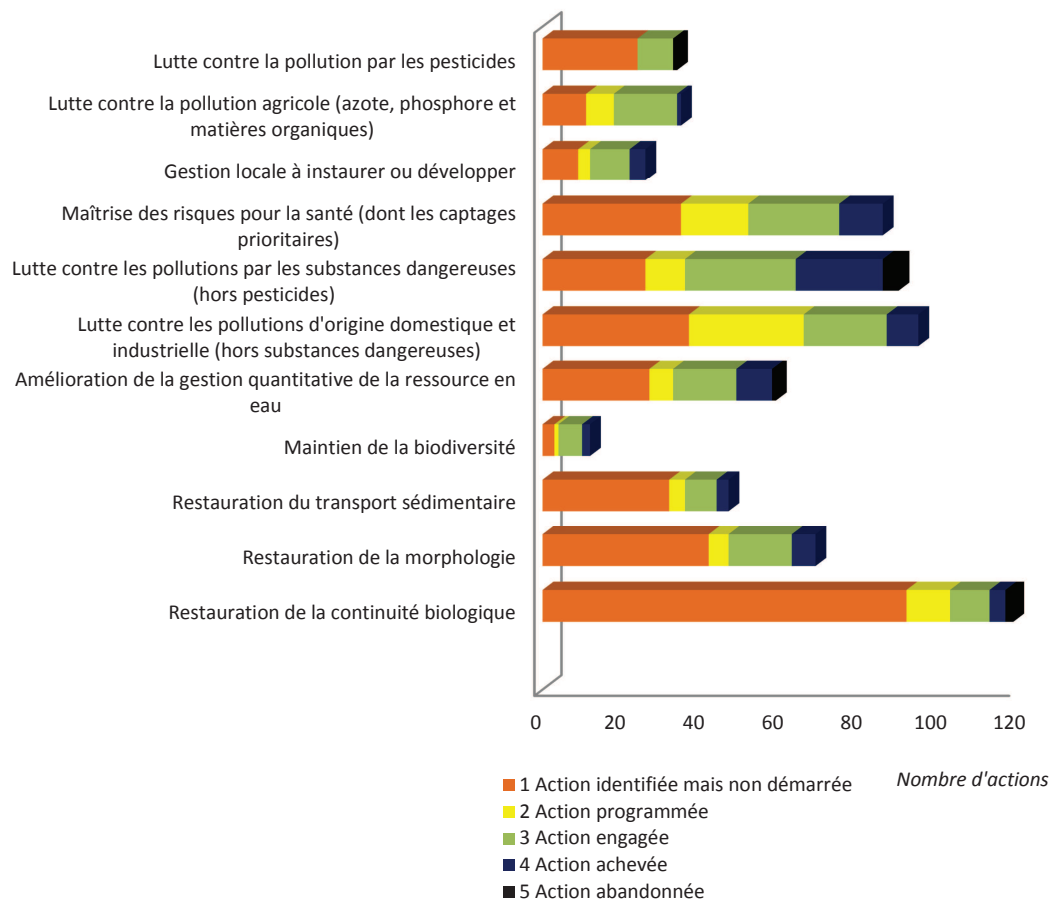
◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie, transport sédimentaire, restauration des espaces de liberté) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais des règles de partage de l'eau entre usages et besoins du milieu naturel ;
- la lutte contre les pollutions d'origine domestique ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses.

◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Haut Rhône possède une gestion de l'eau très organisée autour des structures porteuses de contrats de rivière et de SAGE. Le SAGE Arve, rendu prioritaire par le SDAGE, est notamment en cours d'élaboration. De plus, des projets de contrats de rivière voient le jour dans des territoires identifiés dans le SDAGE comme devant mettre en place une démarche partenariale (Fier et lac d'Annecy, Dranses, Séran). La gestion concertée se met également progressivement en place sur la haute vallée de l'Ain. En revanche, il subsiste encore quelques secteurs « orphelins », notamment les nombreux petits affluents du Rhône (Valserine, avant-pays Savoyard, rivières du sud et de l'est du Bugey). D'un bassin versant à l'autre, il existe des disparités en termes de mise en œuvre du programme de mesures expliquées en partie par la complexité des problèmes, les moyens humains des structures de gestion et l'état d'avancement des contrats et des SAGE. De manière globale, les efforts des acteurs et des services se sont portés majoritairement sur les projets issus des programmes du Grenelle de l'environnement (ouvrages prioritaires, captages dégradés), ainsi que sur la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et d'origine domestique et industrielle.

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

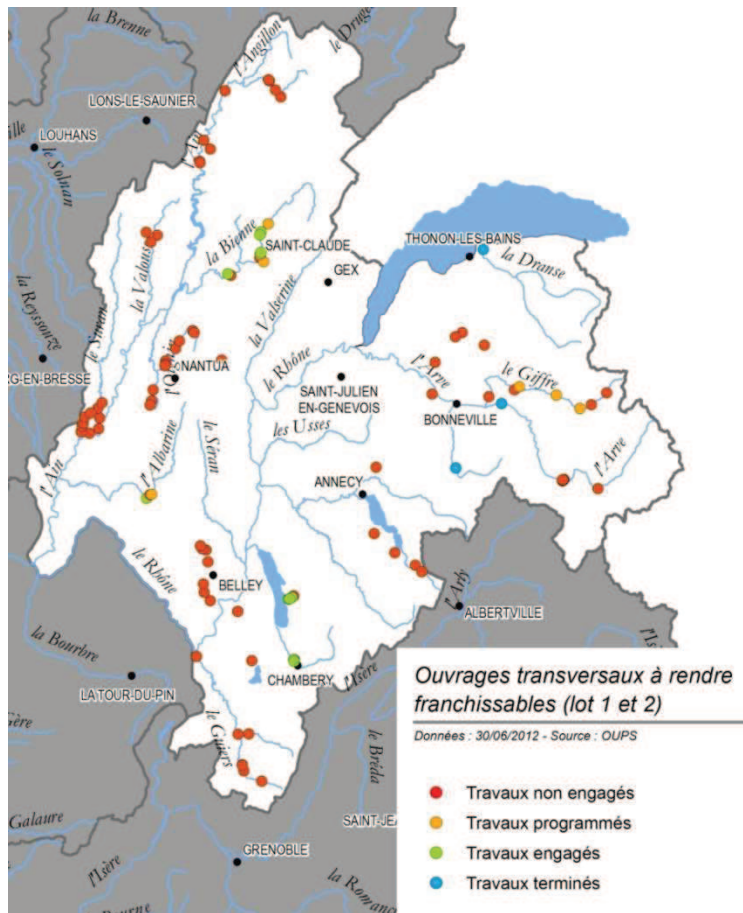


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



🔹 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Dans le territoire du Haut Rhône, les travaux de restauration de la continuité écologique sont engagés ou achevés pour 14% des 97 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à démarrer sur 8 ouvrages et des études sont d'ores et déjà engagées sur 29 autres ouvrages.

Des solutions techniques spécifiques à chacun des ouvrages ainsi que des négociations avec les propriétaires constituent les principaux efforts à réaliser afin de faire progresser ce chantier.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



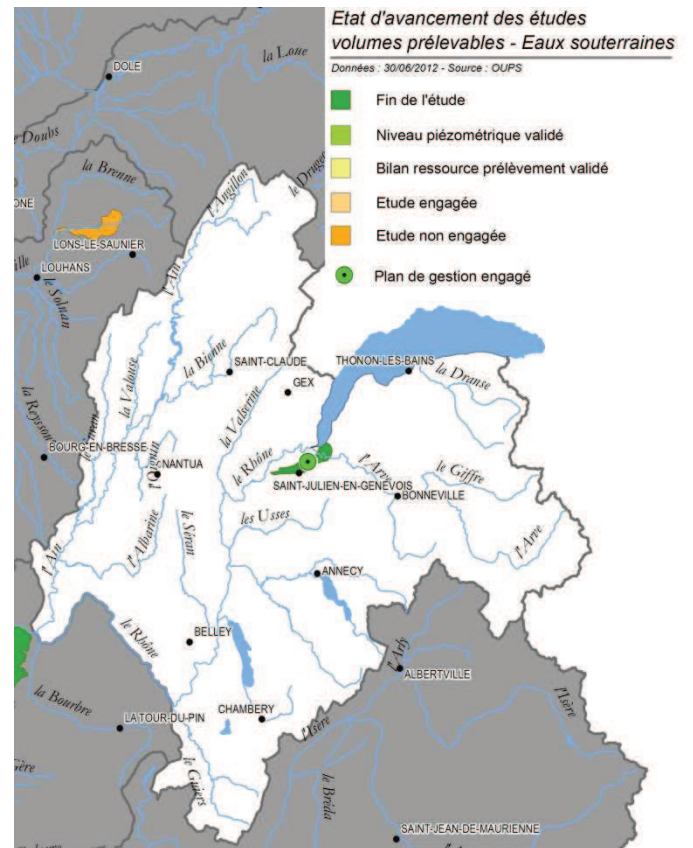
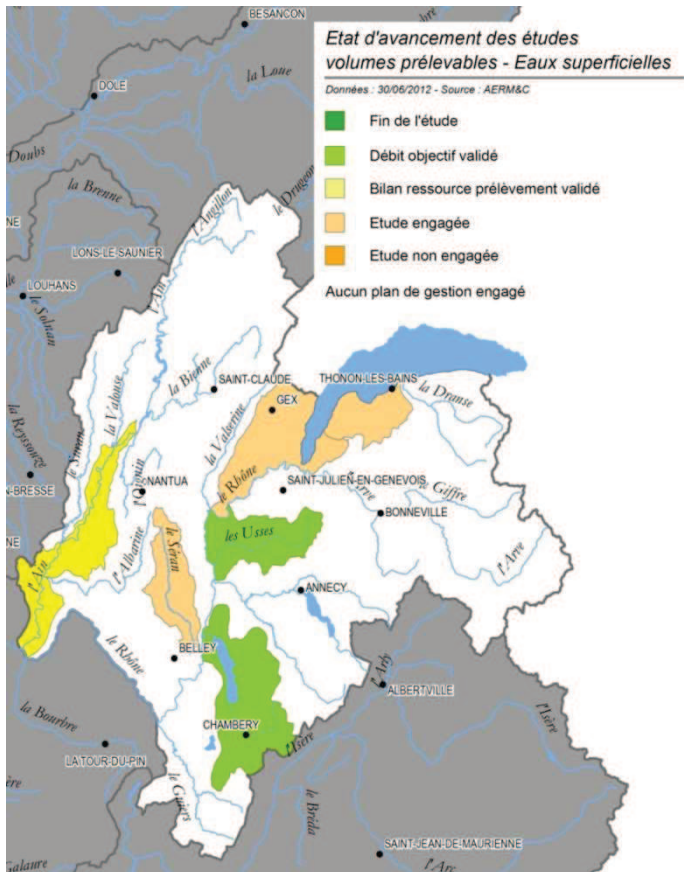
Par ailleurs, les problématiques de la restauration morphologique et du transport sédimentaire sont également prises en compte dans le territoire du Haut Rhône même si elles bénéficient d'une adhésion moins soutenue que celle de la continuité écologique. Cependant, près de 30% des études hydromorphologiques prévues initialement sont engagées ou achevées. Il demeure, malgré tout, une marge de progression non négligeable.

La complexité de la conception technique des opérations de restauration, les contraintes financières, foncières voire sociales freinent l'engagement de ces actions. Des initiatives locales sont, en revanche, recensées comme par exemple dans l'Arve, le Chéran dans la plaine du Chatelard, le Guiers, le Bourget, le Lange, l'Hermance dans le sud-ouest lémanique.

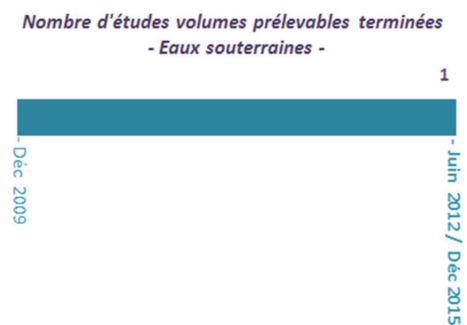
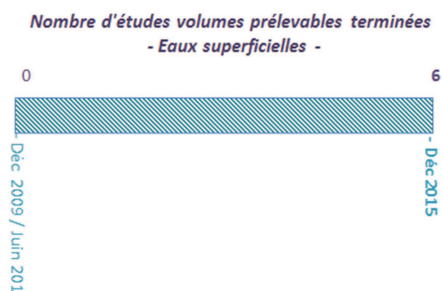
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans le territoire du Haut-Rhône, la gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une forte dynamique de l'ensemble des acteurs. Concernant les eaux superficielles, les études de définition des volumes maximums prélevables sont engagées dans les 6 bassins versants identifiés en déséquilibre quantitatif. La dernière étude a été lancée au premier trimestre 2012 (Sud-Ouest Lémanique) et celle concernant le bassin des Usses est terminée depuis la fin de l'été 2012.

Dès que ces études seront achevées, les plans de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau devront déterminer les opérations à mettre en place d'ordre réglementaire et contractuel. Certaines de ces actions ont déjà été mises en œuvre comme le transfert de prélèvements AEP de la nappe de Pré Bataillard vers le lac Léman ou le transfert de prélèvements agricoles de la nappe de la Basse vallée de l'Ain vers le Rhône.



Concernant les eaux souterraines, l'équilibre quantitatif de la nappe profonde du Genevois a d'ores et déjà été restauré grâce à la mise en place d'une réalimentation artificielle par les eaux de l'Arve et d'une gestion par quotas.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Dans le territoire du Haut-Rhône, la pollution par les pesticides ne constitue pas un enjeu fort, excepté pour le secteur des alluvions de la basse vallée de l'Ain. Dans ce bassin versant, l'engagement des actions est difficile à mettre en place. 90% des opérations relevant de la réduction des pollutions d'origine agricole (hors pesticides) sont focalisées sur la vallée de l'Ain (Haute Vallée, Suran, Valouse) avec le besoin d'améliorer la gestion des effluents d'origine animale.



Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique

La mise en conformité du parc épuratoire est en phase d'achèvement avec le rattrapage progressif de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (27 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2 000 équivalents-habitants(EH)). Il subsiste encore quelques stations supérieures à 2 000 EH dont la mise en conformité n'est pas finalisée, et des problèmes de pollutions liés à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

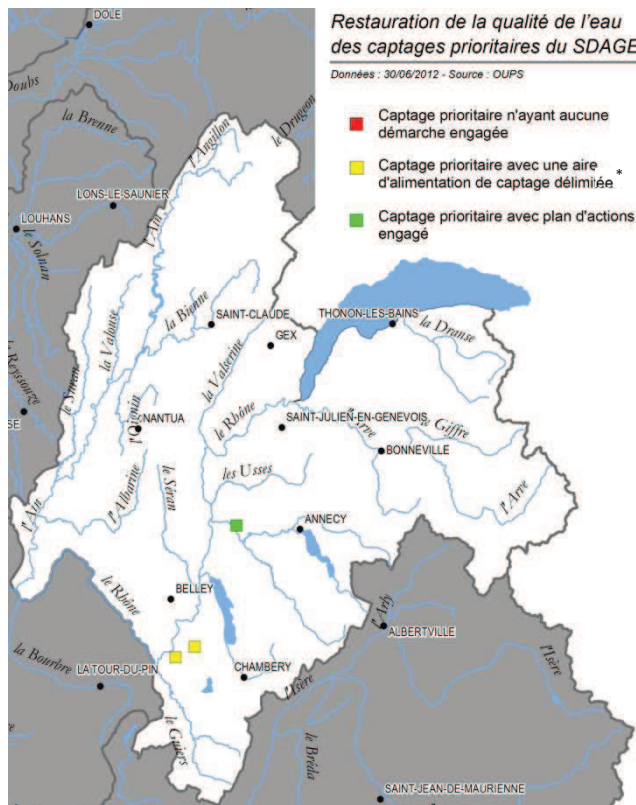
Plus de 55% des actions prévues dans le cadre de cette problématique sont engagées ou achevées, et sont le témoin d'une forte progression de la connaissance. En effet, les campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sont en cours. 80% des ICPE concernées dans le territoire du Haut-Rhône ont fait l'objet d'un arrêté visant la recherche des substances. La mise en œuvre de solutions concrètes de réduction des rejets dans l'eau devra donc se poursuivre rapidement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. De plus, des opérations doivent aussi être enclenchées afin d'améliorer la gestion des effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux ; un travail important a déjà été mené dans le bassin versant de l'Arve.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Concernant les 16 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour une d'entre elles et a permis sa délimitation. Des études sont par ailleurs engagées sur 5 masses d'eau et restent à engager sur 10 masses d'eau.

■ Captages prioritaires



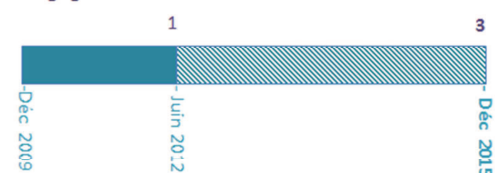
* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Dans le territoire du Haut Rhône, le Grenelle de l'environnement et le SDAGE ont identifié 3 captages prioritaires pour lesquels la qualité doit être améliorée. Ces 3 captages ont leurs aires d'alimentation délimitées et un plan d'actions est déjà engagé. Il s'agit désormais de mettre en œuvre les plans d'action restants.

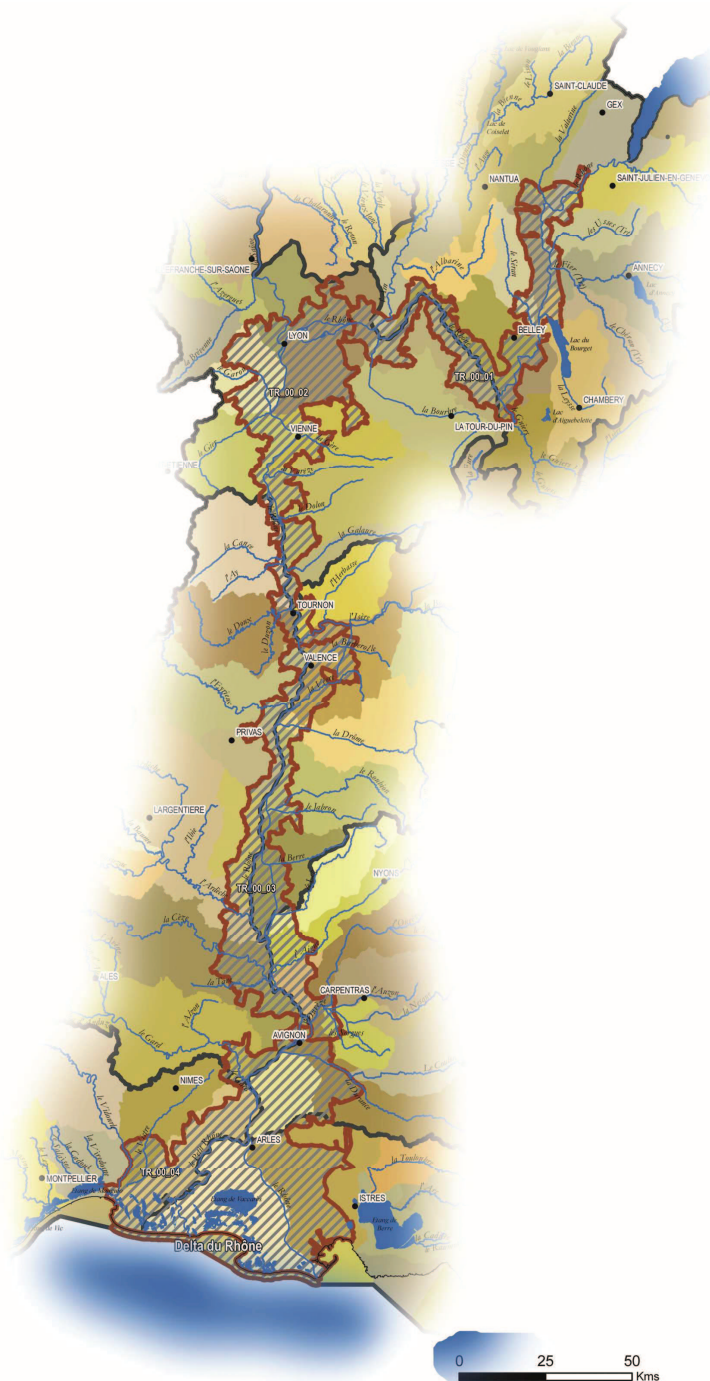
Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



RHONE



LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

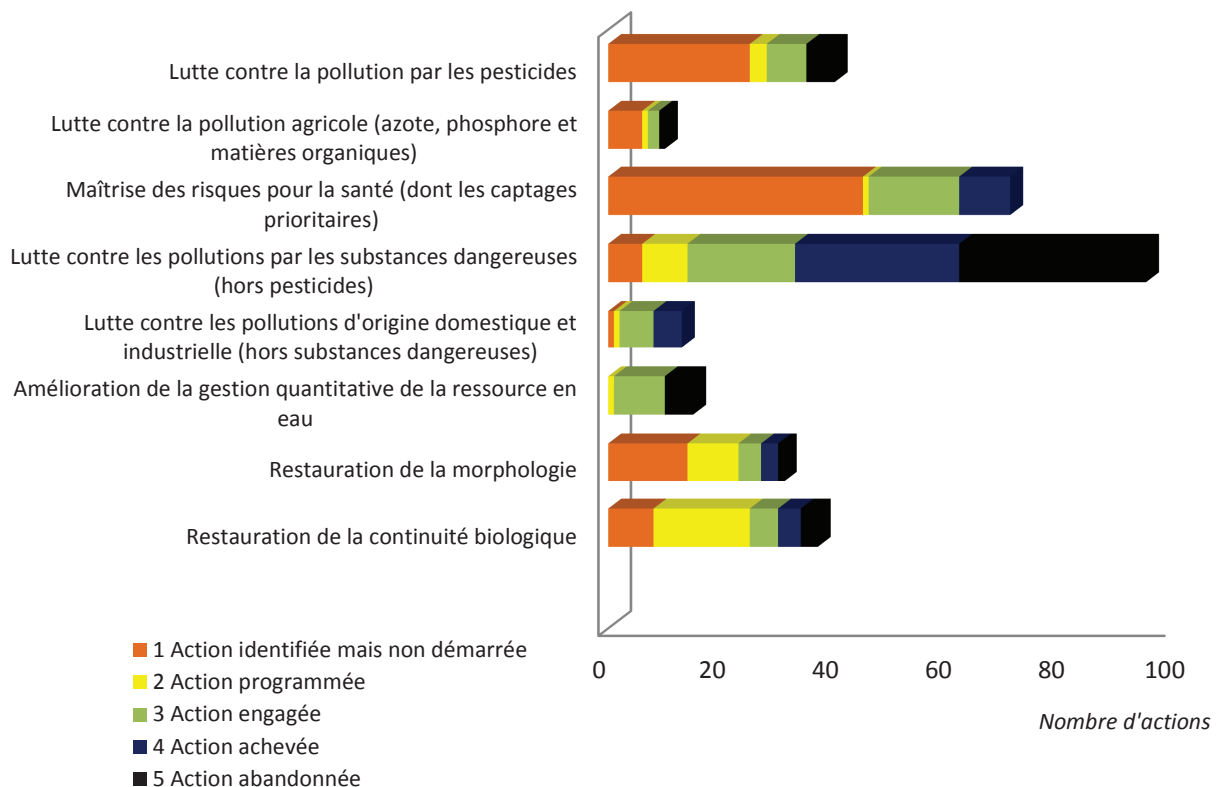
- Poursuivre la réduction des rejets de flux de substances dangereuses et de pesticides.
- Rétablir la continuité piscicole pour les poissons migrateurs de la mer jusqu'à la confluence avec la Drôme d'ici 2015 conformément à l'objectif fixé dans le PLAGEPOMI.
- Restaurer l'espace fonctionnel du fleuve et de ses annexes sur les principaux tronçons court-circuités et augmenter les débits réservés a minima au 1/20° du module d'ici janvier 2014.
- Délimiter les ressources à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable (enjeu santé).
- Etudier la gestion des débits du Rhône en période d'étiage en lien avec l'atteinte des objectifs environnementaux et définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points nodaux du fleuve.

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Rhône ne dispose pas d'une structure de gestion à l'échelle du corridor et les actions sur la continuité biologique et la restauration de la morphologie reposent essentiellement sur le maître d'ouvrage concessionnaire du fleuve. Les actions de connaissance des flux des substances dangereuses sont bien avancées grâce à la campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) pour les industriels et les stations d'épuration. Les actions de réduction commenceront à intervenir à partir de 2014, après la phase des études socio-économiques in-situ. De plus, la maîtrise des risques pour la santé et l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau sont également bien pris en charge car ils reposent sur la réalisation d'études complexes que l'agence de l'eau a prises en maîtrise d'ouvrage.

La question de la maîtrise de l'utilisation des pesticides se pose sur son estuaire et sur certains secteurs de la nappe alluviale (agglomération de Lyon et secteur de Beaucaire). Aujourd'hui le point de blocage de ces actions est le manque de maîtres d'ouvrage locaux, peu mobilisés sur le fleuve. Globalement, les projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative et captages dégradés) sont bien investis par les acteurs.

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

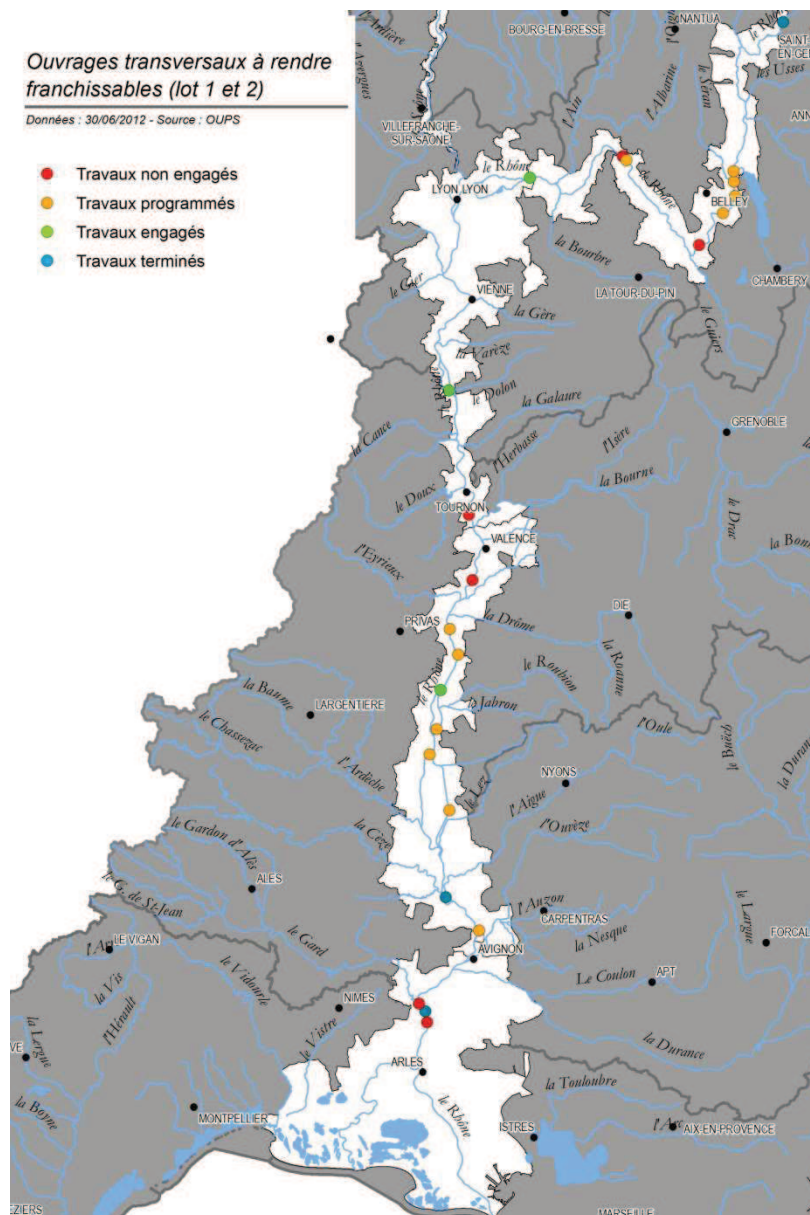


◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

► Continuité piscicole

La stratégie d'amélioration de la continuité piscicole sur le fleuve est menée en cohérence avec les objectifs fixés par le Grenelle (lot 1 et 2) et le PLAGEPOMI 2010-2014 qui fixe comme objectif le retour des poissons migrateurs dans le bassin du Rhône jusqu'à la Drôme (rive gauche) et l'Éyrieux (rive droite). Sur les 24 ouvrages identifiés sur le Rhône comme prioritaires au titre du Grenelle, les travaux sont en cours pour 75% d'entre eux. Il reste à engager les études sur les 6 ouvrages restants : barrage de Vallabrègues, barrage de Donzère, seuil de Sault Brenaz aval, barrage de Villebois usine de Châteauneuf du Rhône et de Logis-Neuf (amélioration du passage par les écluses), seuil de Beaucaire et seuil de Yenne.



Les actions visant l'amélioration de la morphologie sur le fleuve reposent sur la restauration de certains tronçons court-circuités (ou vieux Rhône). Cette restauration consiste à augmenter les débits réservés et à remettre en eau les annexes fluviales : îlots et marges alluviales.

► Reconnexion des annexes fluviales

Sur les 8 secteurs prioritaires :

- Pour mémoire, 4 ont déjà été réalisés (Haut Rhône et Pierre Bénite : une vingtaine d'annexes fluviales restaurées entre 2000 et 2006) ;
- 2 sont en cours de travaux (Vieux Rhône de Péage de Roussillon et de Montélimar). L'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux sur les îlons « pilotes » de Péage de Roussillon (2 îlons) et Montélimar (1 îlon). Il est prévu la réalisation d'une 2^{ème} phase de restauration concernant 10 autres annexes fluviales dans ces secteurs au cours de l'hiver 2013/2014. D'autres îlons pourraient être restaurés dans une 3^{ème} phase conditionnée à la résolution préalable des problèmes posés par la présence de micropolluants (PCB) dans les sédiments ou de rejets d'eaux usées ;
- 2 sont en cours d'études (Donzère Mondragon et Miribel Jonage). Sur Donzère Mondragon, l'étude pour identifier les projets de restauration est en cours en 2012 pour des travaux envisageables à partir de 2015. Sur Miribel Jonage, l'étude de définition des travaux à mener est en cours d'achèvement avec une livraison prévue pour début 2013. La convention territoriale pour définir le programme d'actions à mener sur ce secteur est prévue en 2013 pour des travaux envisageables à partir de 2015.

D'autres secteurs d'intérêt écologique sont identifiés dans le SDAGE (Vieux Rhône de Baix Logis Neuf, Bourg-Les-Valence et Charmes Beauchastel). Une étude reste à engager à partir de 2013 dans ces différents secteurs pour identifier la faisabilité et confirmer l'intérêt de ces secteurs en termes de restauration écologique.

► Augmentation des débits réservés dans les Vieux Rhône

- Tous les Rhône court-circuités dont le débit n'a pas encore été augmenté, feront l'objet d'une augmentation de leur débit réservé au 1/20^e du module au minimum au 1^{er} janvier 2014 conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 ;
- un débit biologique supérieur au 1/20^e a été négocié pour le Rhône court-circuité de Péage de Roussillon ;
- sur le Rhône court-circuité de Donzère-Mondragon particulièrement intéressant, un groupe de travail constitué en 2012 devra définir si un débit minimum biologique supérieur est nécessaire.

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

► Etablir et adopter des règles de partage de l'eau

Les alluvions du Rhône dans le secteur de Péage de Roussillon sont les seules concernées, l'enjeu étant l'alimentation de la forêt alluviale par la nappe. Le SMIRCLAID est la structure de gestion locale, il doit mettre en place en 2012 un Comité de gestion de la nappe alluviale. Il s'agit d'établir à terme une convention associant les différents usagers concernés (plateforme industrielle OSIRIS, captages AEP et agricoles) pour fixer les modalités de prélèvements dans la nappe, les débits de référence et la nature du suivi piézométrique à mettre en place. Néanmoins, des études ont déjà été réalisées pour estimer le volume de prélèvements totaux admissibles pour concilier les usages et la conservation de la forêt alluviale, une actualisation de ces données est prévue pour être exploitables.

► Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points nodaux du fleuve

Le Rhône est considéré comme une ressource abondante et n'est pas en déficit quantitatif stricto sensu. Cependant étant donné le fonctionnement hydrologique original du Rhône (débit soutenu par le manteau neigeux, glaciers, éclusées énergétiques) et la multiplication des usages autour du fleuve dans un contexte de réchauffement climatique, on peut s'interroger sur les évolutions de sa disponibilité en quantité.

Il est donc nécessaire de mener des investigations plus poussées sur les scénarios d'évolution de l'hydrologie du Rhône (débits minimums, évolution des régimes des affluents, diminution du manteau neigeux...) afin de cerner la capacité du fleuve Rhône à répondre à l'ensemble des usages actuels et futurs tout en assurant les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Parallèlement, le SDAGE exige de définir d'ici 2015 des régimes hydrologiquement fonctionnels dans le temps et dans l'espace sur six points stratégiques du Rhône (confluence avec les principaux affluents - Pougny, Lagnieu, Ternay, Valence, Viviers et Beaucaire). Ainsi, la définition des débits d'objectifs à atteindre sur ces points doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu des enjeux liés à l'atteinte des objectifs environnementaux, à la pérennisation nécessaire de certains usages (AEP notamment) ainsi qu'aux exigences particulières liées à la sécurité des ouvrages nucléaires.

L'étude sur « La gestion quantitative et les débits du fleuve Rhône en période de basses eaux » a débuté en juin 2012 sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau en copilotage avec l'Etat. Elle se déroule sur 2 années et permettra de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du fleuve et de définir des débits objectifs aux points nodaux pour juin 2014.

Lutte contre les pollutions par les pesticides

Deux masses d'eau souterraines présentent des dépassements de normes justifiant des reports de délai à 2027 pour l'atteinte des objectifs de bon état. Aucune action n'est mise en œuvre à ce jour :

- la masse d'eau FRDG323, sur le secteur de St Gilles, pour la substance 2,6 dichlorobenzamide, interdite depuis 2010 ;
- la masse d'eau FRDG325, sur le secteur de la plaine du Rhône Agglomération lyonnaise du fait de la présence de diuron, 2,4 MCPA et glyphosate.

L'année 2013 sera consacrée à mobiliser des maîtres d'ouvrage afin de porter à minima des études pour cerner le problème.

Lutte contre les pollutions d'origine domestique

► *Stations d'épuration (STEP) et directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU)*

Pour la mise aux normes des stations d'épuration dans le cadre la directive ERU, sur les 89 STEP représentant 3.2 millions d'équivalents habitants (EH), seules 4 STEP (36 567 EH) sont aujourd'hui en non-conformité : Culoz (5 200 EH), Bourg Saint Andéol (6 800 EH), Viviers (2 900 EH et travaux prévus en 2013) et Roussillon (21 667 EH et travaux prévus en 2014-2015).

► *Rejets toxiques*

Le parc de stations d'épuration urbaines se caractérise par la présence de grosses unités de traitement tout au long de l'axe. L'échéance de janvier 2011 est tenue sur la totalité des stations de plus de 100 000 EH (Chambéry, Lyon-Saint Fons, Lyon-Pierre Bénite, Valence et Avignon) qui ont engagé la recherche des substances dangereuses.

Pour les 27 stations d'épuration urbaines soumises à obligation à l'échéance de janvier 2012 (capacité comprise entre 10 000 EH et 100 000 EH), 21 ont réalisé la surveillance initiale soit 78 %.

Au total, sur les 33 STEP visées, 26 ont réalisé la campagne de surveillance initiale soit une réalisation de 79 %.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et les sites industriels

Sur le Rhône, aucune masse d'eau n'est déclassée par un dépassement des normes de qualité environnementales (NQE) de substances liées à des rejets ponctuels. En revanche, il existe 9 masses d'eau avec un dépassement de NQE pour les substances liées à des émissions diffuses ou dispersées (pesticides agricoles, HAP, DEHP, TBT, ou nonylphénols). Le caractère diffus de ces pollutions ne permet pas d'actions ciblées dans les territoires. En revanche, des études à caractère national ou de bassin seront menées pour réduire les concentrations à la source.

Aucune masse d'eau ne devrait être déclassée au titre des flux admissibles par le milieu. En effet, en 2011 seule la masse d'eau FRDR2006 (Rhône de la confluence Saône à confluence Isère) était déclassée à partir de données de 2006. En 2012, le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de St Alban a l'origine du

déclassement a réalisé une mesure sur les métaux dans le rejet qui montre une nette diminution de chrome et de cuivre suite au remplacement des faisceaux des échangeurs de refroidissement en 2008. Au vu de ces résultats, le rejet de la centrale ne devrait plus « déclasser » la masse d'eau FRDR2006. EDF engagera en 2013 la campagne de surveillance initiale suite à une demande de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), afin de confirmer ces informations. Les centrales de Bugey, St Alban, Cruas et Tricastin seront concernées.

Néanmoins, pour contribuer à l'objectif national de réduction d'ici 2015 de 50%, 30% ou 10%, en fonction de la nature de ces substances (dangereuses prioritaires, prioritaires ou pertinentes) les établissements industriels et les maîtrises d'ouvrages des STEP réalisent depuis début 2010 les études de confirmation de la présence des substances dans le cadre de la campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE). La surveillance initiale RSDE est réalisée pour la totalité des installations visées rejetant dans le fleuve.

En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant la surveillance initiale signée puis un ajustement du flux des rejets.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

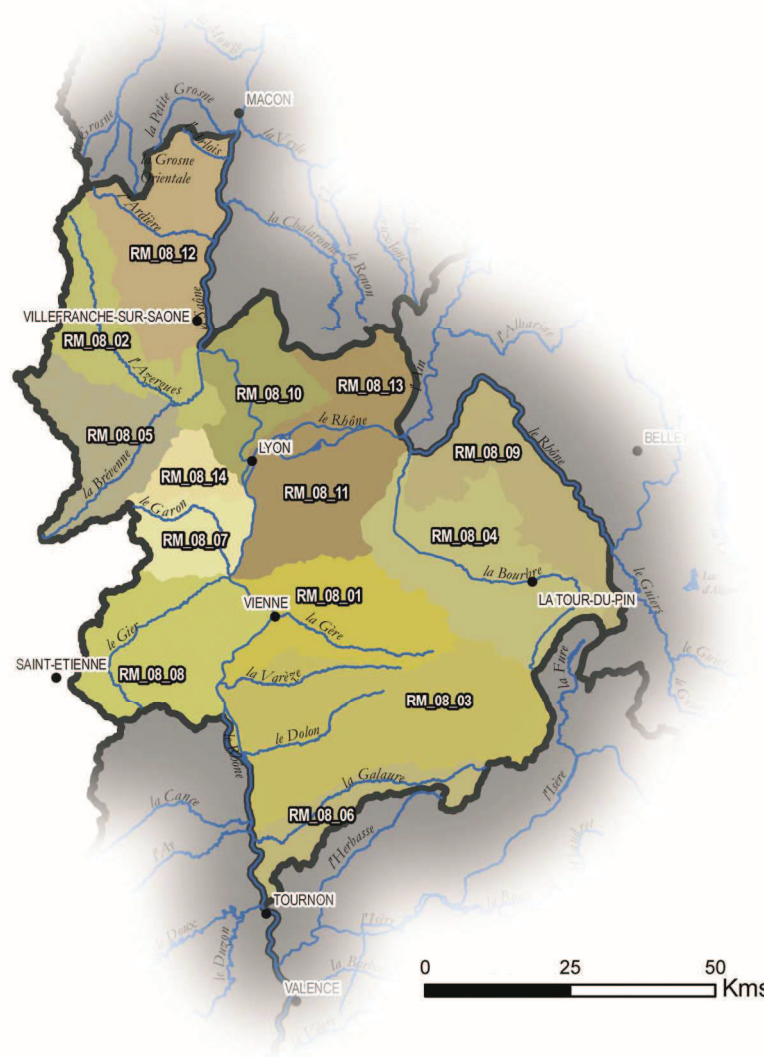
■ Ressources stratégiques

L'étude sur la nappe alluviale du Rhône réalisée en 2008-2010 dans le cadre du Plan Rhône sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a permis :

- d'identifier les zones de la nappe alluviale à considérer comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable (disponibilité de la ressource, qualité et localisation) : 44 zones ont été identifiées sur la nappe alluviale du Rhône ;
- d'établir un bilan de la situation sur chacune des zones identifiées en termes de qualité, quantité, vulnérabilité, des pressions d'usage, de l'occupation des sols, du classement des zones dans les documents d'urbanisme...

■ Captages prioritaires

Concernant la protection des captages en eau potable prioritaires au titre du SDAGE et du Grenelle, deux captages sont visés sur la nappe alluviale du Rhône : Thil et Balan dans l'Ain pour des pollutions par les pesticides et les nitrates. Les études de délimitation de l'aire d'alimentation des captages ont été réalisées en 2011. Le diagnostic territorial multi-pressions (agricoles, industrielles, urbaines) démarre en novembre 2012, avec un rendu prévu mi 2013. Cette phase est préalable à l'élaboration d'un programme d'animation pour mobiliser l'engagement des agriculteurs vers un changement de pratiques.





◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

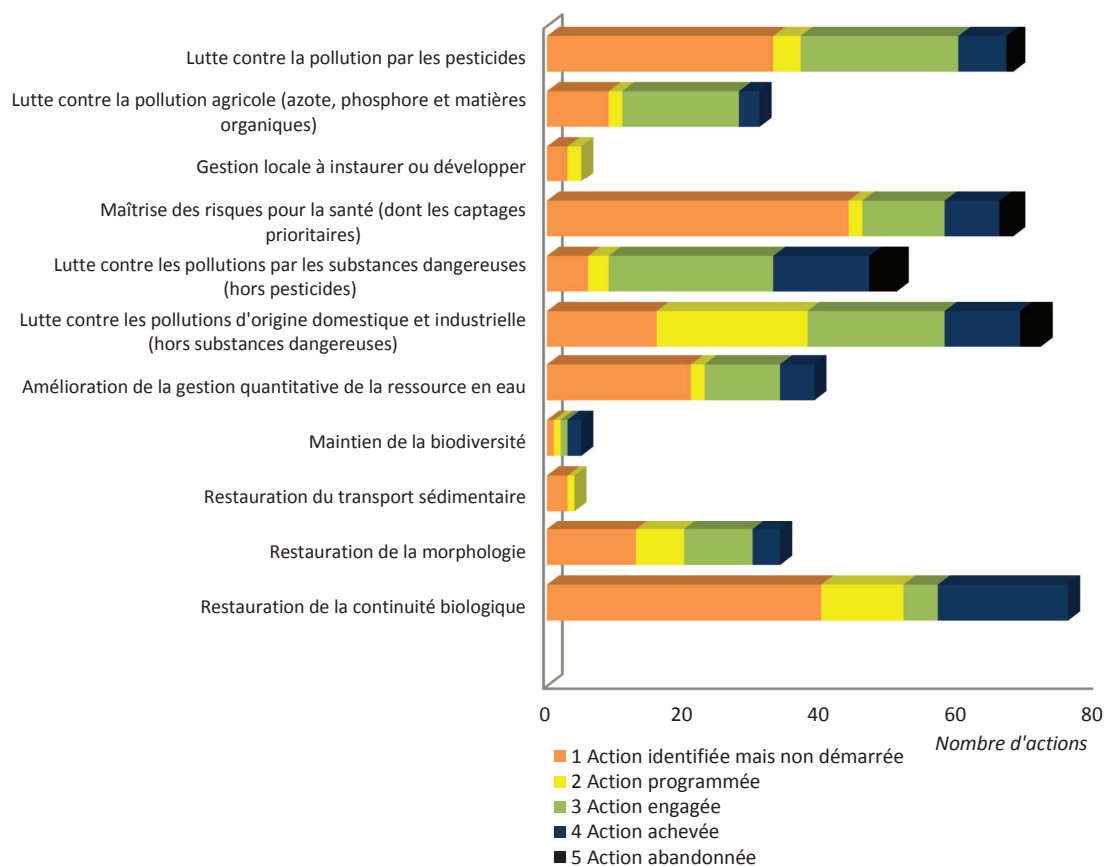
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité piscicole, transport sédimentaire, morphologie du lit mineur, connexion entre les milieux aquatiques, restauration de l'espace de liberté des cours d'eau) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la lutte contre les pollutions agricoles en poursuivant les actions engagées mais aussi en utilisant des moyens ambitieux de substitution des cultures ;
- la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, parfois en complétant par des traitements plus efficaces que ceux déjà imposés par la directive eaux résiduaires urbaines.

◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La gestion de l'eau du territoire Rhône moyen s'articule autour de nombreuses structures locales porteuses de contrats de rivières (Brévenne-Turdine, Azergues, Yzeron, Garon, Gier, Bourbre...) et de SAGE (Bourbre, Nappe de l'Est Lyonnais et Bièvre Liers Valloire en cours d'élaboration). Cependant, même si plusieurs bassins versants sont encore « orphelins » de procédures de gestion concertée comme le Nord-Isère ou l'ensemble des affluents du Rhône au sud-ouest de la Dombes, des démarches visant à mobiliser les acteurs sont en cours. D'un bassin versant à l'autre, la mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences notamment en fonction de la complexité des problèmes, des moyens humains des structures de gestion et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Dans les secteurs « orphelins », l'émergence des actions est plus difficile contrairement à des territoires couverts par des procédures de gestion concertée.

D'un point de vue global, l'implication des acteurs est ciblée sur la plupart des problèmes identifiés dont les projets répondant au Grenelle de l'environnement (franchissabilité des seuils, restauration des captages prioritaires).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

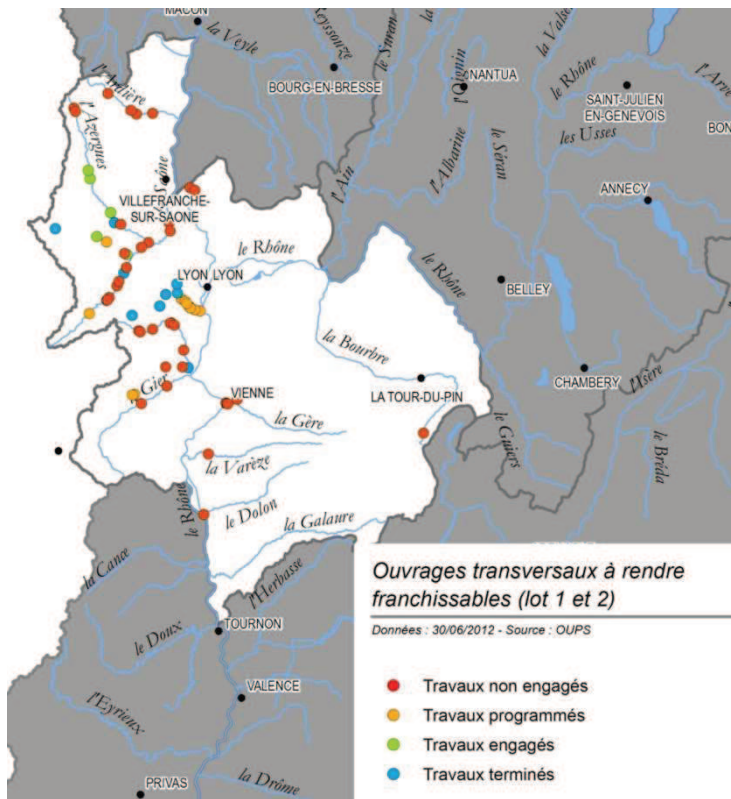


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Les travaux sont déjà engagés ou achevés pour 23 % des 65 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 12 ouvrages, et 19 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre bien que sur de nombreux secteurs, des points de blocage ont pu être levés permettant ainsi la réalisation des travaux. A titre d'illustration, la franchissabilité de 5 seuils a été restaurée dans le bassin versant de l'Yzeron.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Les actions visant à favoriser la restauration de la morphologie progressent un peu plus lentement que celles sur la continuité écologique, et encore plus difficilement pour les actions liées à la restauration du transport sédimentaire. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment, une conception technique complexe des opérations de restauration, une mobilisation des acteurs moins soutenue que pour la restauration de la continuité écologique et des contraintes financières. Cependant, il est à souligner que 53% des études prévues initialement dans le but de restaurer la dégradation morphologique des cours d'eau sont déjà engagées ou achevées. Par ailleurs, des initiatives locales sont engagées, comme par exemple le déplacement du Nizerand à Gleizé dans le Beaujolais afin de lui redonner un espace de liberté.

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

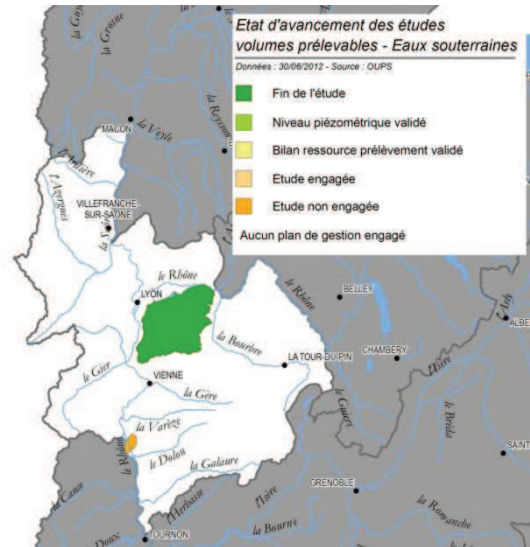
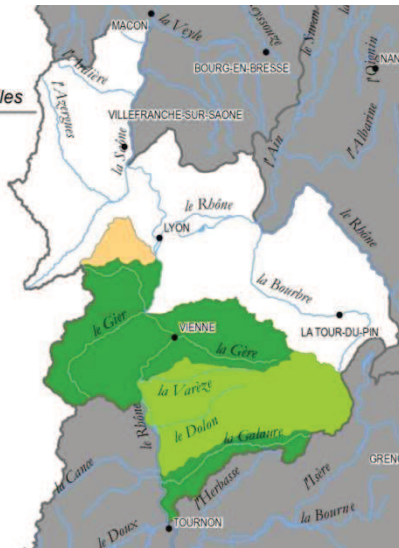
Les cartes, ci-après, présentent l'avancement des études volumes prélevables (E.V.P.) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines selon cinq étapes. Pour les eaux superficielles, toutes les E.V.P. sont lancées sur les 6 bassins-versants en déséquilibre quantitatif. Quatre études sont déjà terminées pour les secteurs de la Galaure, du Gier, de la Gère, du Garon de même que les compléments d'étude pour les zones humides de l'Est Lyonnais. Une fois ces études achevées, les plans de gestion concertés de la ressource devront définir les actions contractuelles et réglementaires à mettre en place. Pour les eaux souterraines, les alluvions de l'Est Lyonnais, en déséquilibre quantitatif, ont déjà fait l'objet d'une étude.



Etat d'avancement des études volumes prélevables - Eaux superficielles

Données : 30/06/2012 - Source : AERM&C

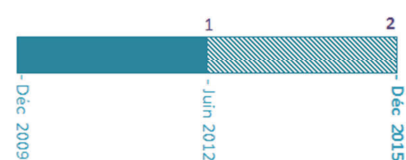
- Fin de l'étude
- Débit objectif validé
- Bilan ressource prélèvement validé
- Etude engagée
- Etude non engagée
- Aucun plan de gestion engagé



Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

44% des actions de lutte contre les pollutions par les pesticides sont déjà engagées ou achevées principalement par le biais des plans de désherbage communaux, des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles et quelques conversions à l'agriculture biologique. La restauration des captages dégradés contribue aussi de manière forte et indirecte à la lutte contre les pollutions par les pesticides.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

La plupart des actions est engagée et permet de rattraper ainsi progressivement les retards de mise en conformité. Des actions importantes sont en cours ou achevées : déplacement des rejets de plusieurs communes de la vallée de la Sévonne, création de plusieurs stations d'épuration dans le secteur de la Brévenne, extension de la capacité et mise en place de traitements plus poussés en azote et phosphore pour les stations d'épuration urbaine de Bourgoin-Jallieu, la Tour du Pin et bientôt Villefontaine. Toutefois, des efforts sont encore à entreprendre afin de poursuivre la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2 000 équivalents habitants (EH) et de résoudre les problèmes de pollutions liées à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Les efforts se sont surtout concentrés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution, par le biais de la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) vis à vis des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et les stations d'épuration. Une fois les résultats de la campagne d'analyse arrêtés, une étude technico-économique doit être réalisée dans les 18 mois avant de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Parallèlement, des actions doivent aussi être entreprises afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses

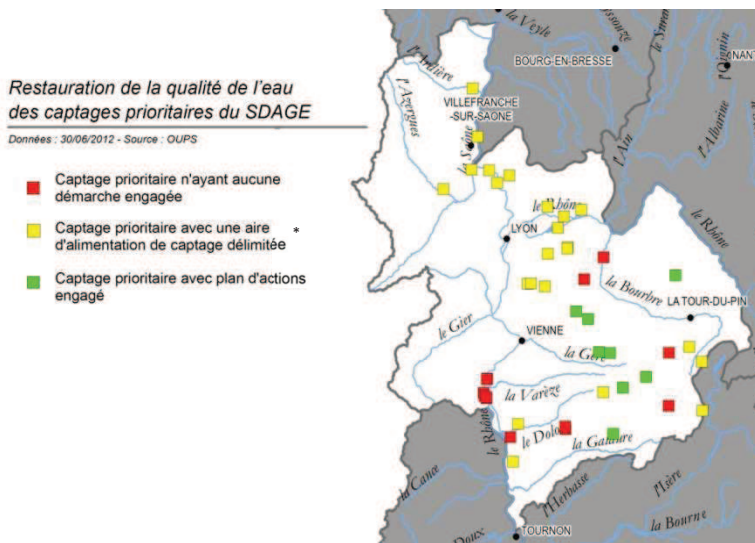
présentes dans les eaux pluviales (Yzeron, Garon, Gier) ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux (travail important déjà conduit dans le bassin versant de la Bourbre).

Maîtrise des risques pour la santé

■ Ressources stratégiques

Pour 3 des 13 masses d'eau souterraines pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, la réalisation d'études a permis d'aboutir à la délimitation de ces ressources. 2 masses d'eau font actuellement l'objet d'études. Plusieurs autres études seront engagées en 2013.

■ Captages prioritaires



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

La délimitation des aires d'alimentation et des zones à préserver, qui constitue la première étape de la restauration des captages dégradés est déjà largement engagée (30 des 44 captages prioritaires ont déjà une aire d'alimentation délimitée).

Cependant, la mise en œuvre du plan d'action qui doit donner suite à cette première étape, peine à démarrer même si localement des actions ont été engagées, comme, par exemple, la mise en place d'une procédure foncière sur une collectivité de la Haute-Bourbre.

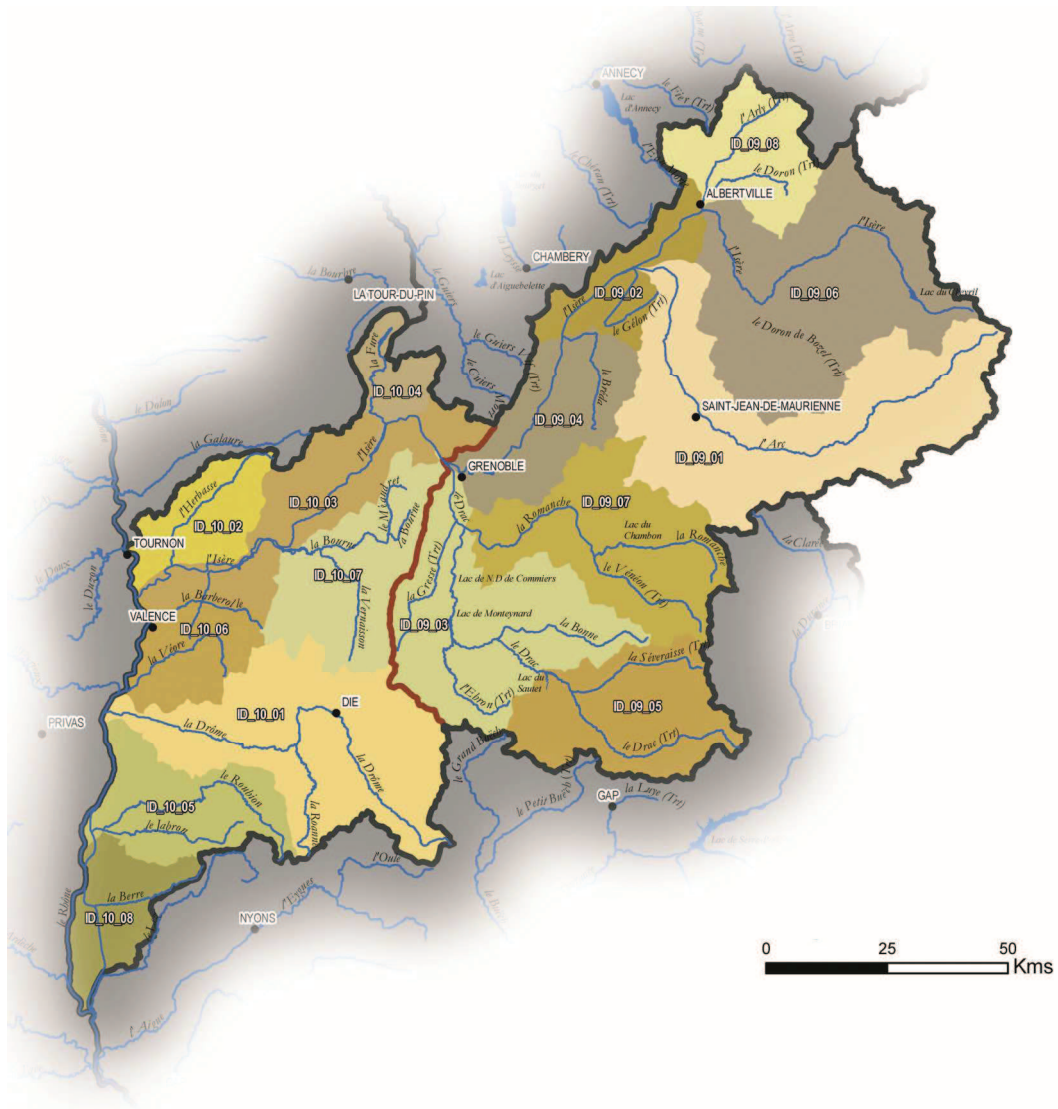
Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



ISERE DROME





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

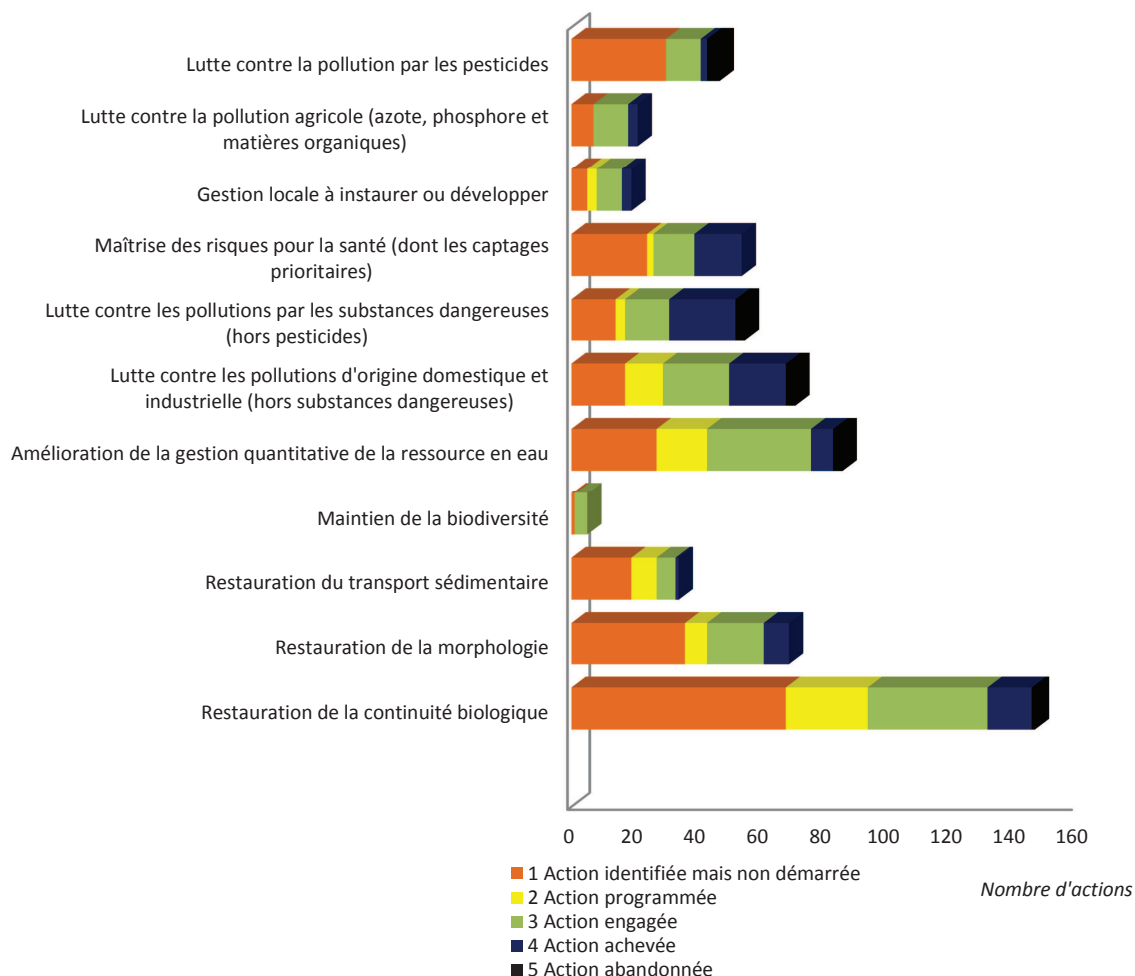
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie) ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements domestiques et agricoles en particulier, dans de nombreuses ressources superficielles ou souterraines surexploitées notamment dans la partie drômoise du territoire ;
- la lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pesticides essentiellement) dans la Drôme.

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La gestion de l'eau du territoire Isère Drôme est globalement très structurée autour des organismes porteurs de contrats de rivières et de SAGE (SAGE Drôme et Drac-Romanche en révision, SAGE molasses du Bas-Dauphiné et alluvions des terrasses de Valence en cours d'élaboration). De plus, des projets de contrats de rivière voient le jour dans des territoires prioritaires au titre du SDAGE pour la mise en place d'une démarche partenariale (Val d'Arly, Roubion, Jabron). En revanche, des secteurs sont encore « orphelins » comme la Combe de Savoie, la Maurienne et l'axe Isère. La mise en œuvre du programme de mesures est, quant à elle, disparate d'un bassin versant à l'autre liée en partie à la complexité des problèmes et au degré de progression des contrats et SAGE.

Globalement, l'émergence des projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) a profité d'une forte mobilisation des services et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

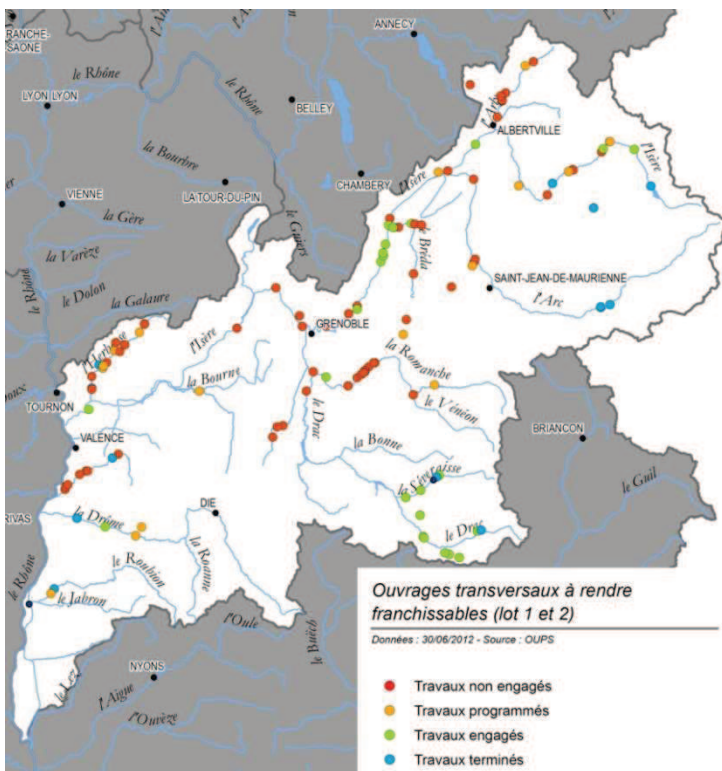


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



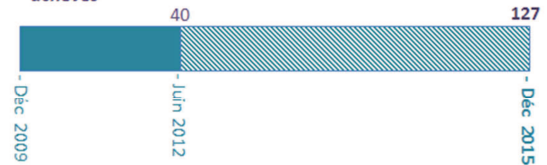
◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Des travaux ont déjà été engagés ou achevés pour 40 des 127 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 17 ouvrages, et 49 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'effort actuel consiste principalement à trouver des solutions techniques pour chaque ouvrage et à engager les négociations avec les propriétaires.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés

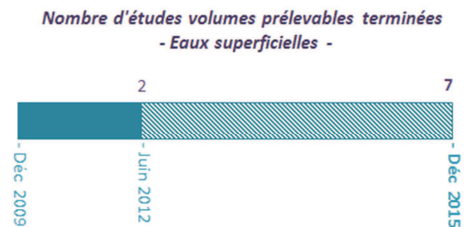
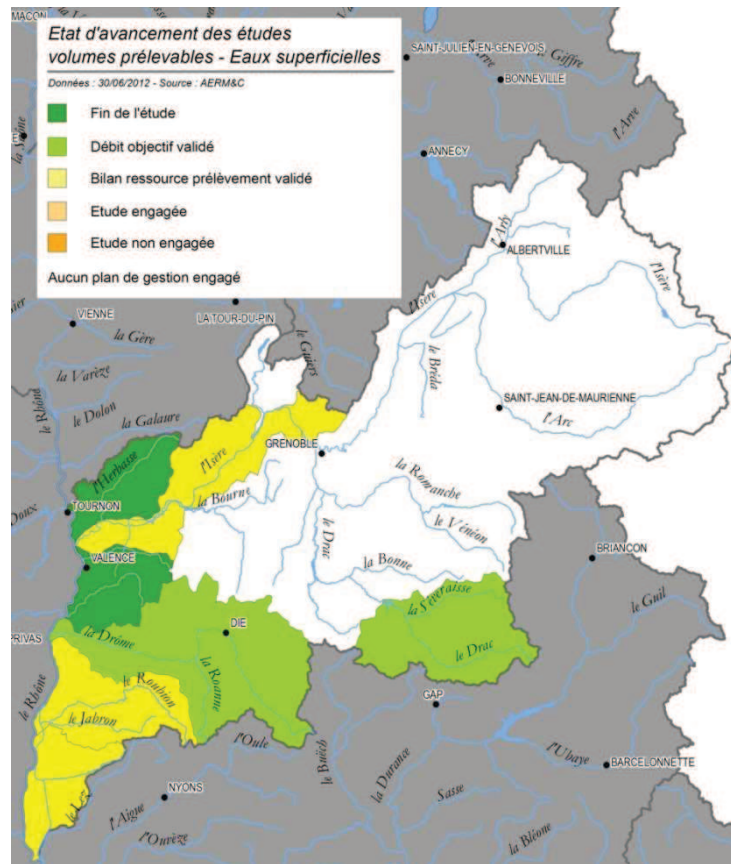


La restauration de la morphologie et du transport sédimentaire rencontre moins d'adhésion de la part des acteurs et des services que la restauration de la continuité biologique. Cependant, près de 61% des études prévues initialement dans l'optique de restaurer la dégradation morphologique sont déjà engagées ou achevées. Par ailleurs, des initiatives locales sont mises en œuvre, comme par exemple dans la Tarentaise (restauration de la plaine de Viclaire et du Versoyen aval) ou sur l'axe Isère pour lequel une étude du transport solide est en cours de lancement et devrait être la première étape pour mettre en œuvre plusieurs actions stratégiques du territoire Isère Drôme.

Dans tous ces domaines, la réalisation des actions est freinée à la fois par des contraintes financières, foncières, techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population).

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Des études d'évaluation des volumes prélevables (EVP) sont engagées dans les 7 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Comme le montre la carte de l'état d'avancement ci-après, deux études sont déjà achevées (bassins versants de la Véore et Barberolle, et secteur Drôme des collines). Suite à ces études, la mise en œuvre d'un plan de gestion concerté des volumes disponibles constitue une étape indispensable pour satisfaire les besoins des milieux naturels et des usages. Cependant, sans attendre la finalisation de l'élaboration des plans de gestion, certaines actions sont déjà réalisées telle que la substitution de prélèvements sur le Néron dans le bas Grésivaudan.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Le secteur de la Drôme est le lieu d'un développement important de l'agriculture biologique avec, entre autres, 22 940 ha certifiés en agriculture biologique dans ce département qui apparaît comme l'un des plus dynamiques. De plus, les projets déjà bien avancés de conversion portés, en partie, par des coopératives, et réalisés dans le cadre de l'appel à projet sur le développement de l'agriculture biologique et la réduction des pollutions par les pesticides viennent renforcer ce constat. 124 exploitations devraient ainsi être converties d'ici fin 2012. Par ailleurs, la problématique des aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs de pesticides est également bien prise en charge dans ce territoire Isère Drôme. 7 aires de lavage collectives sont déjà réalisées dans le département de la Drôme et 2 aires de lavage collectives dans le département de l'Isère. D'autres investissements sont réalisés avec notamment, pour l'année 2011, une soixantaine d'aires individuelles de lavage de pulvérisateurs en Drôme et une trentaine en Isère.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

D'importants progrès sont à noter avec l'engagement d'actions visant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) (80% des 62 actions prévues relèvent de la mise en œuvre de la directive ERU). Reste à finaliser la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2 000 équivalents habitants (EH) et à résoudre les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux (cas de rejets dans des masses d'eau à faible débit).

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

La campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) a permis une nette amélioration des connaissances des sources de pollution pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et des collectivités. En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la publication d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant une surveillance initiale puis un ajustement du flux des rejets.



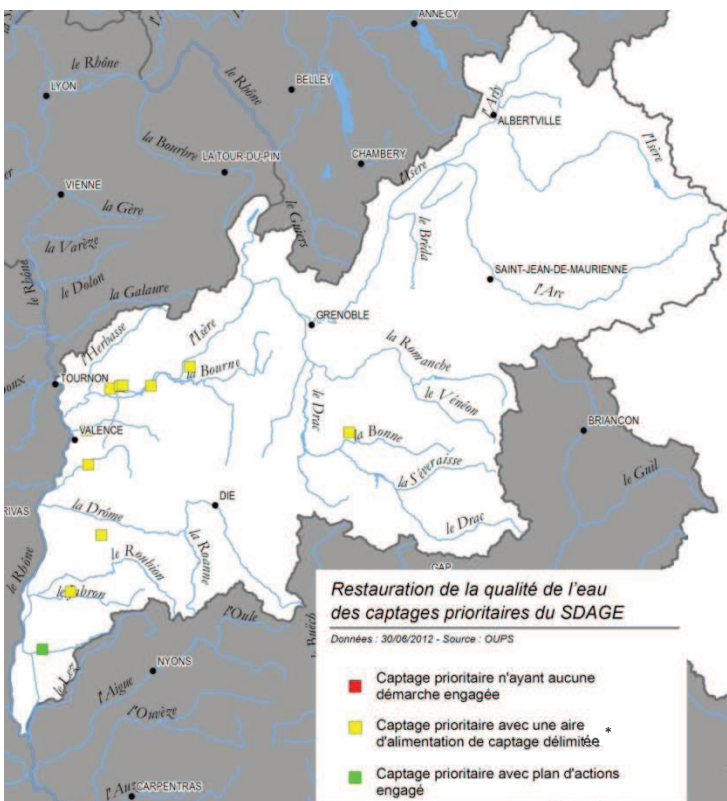
Par ailleurs, des actions doivent également être engagées afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses présentes dans les eaux pluviales ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux. Des actions sont notamment engagées au travers des opérations collectives. Sur ce dernier volet, la principale difficulté est de faire porter la dynamique par la collectivité gestionnaire du réseau, avant de commencer à trouver des solutions techniques avec chaque industriel.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future sont réalisées pour 2 des 12 masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE. Pour les masses d'eau restantes, les études sont en cours pour 3 d'entre elles alors qu'elles ne sont pas engagées pour les 7 autres.

■ Captages prioritaires



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Les actions de la restauration des captages prioritaires du SDAGE 2010-2015 constituent une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines. Les aires d'alimentation sont déjà délimitées pour 4 de ces 11 captages prioritaires. L'engagement du plan d'actions est l'étape clef du chantier, puisque c'est ce qui permettra de restaurer la qualité de l'eau et par conséquent de limiter ou d'éviter le traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau. Un plan d'actions est déjà engagé mais actuellement, la principale difficulté est de réussir à impliquer les collectivités sur cet enjeu.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



DURANCE





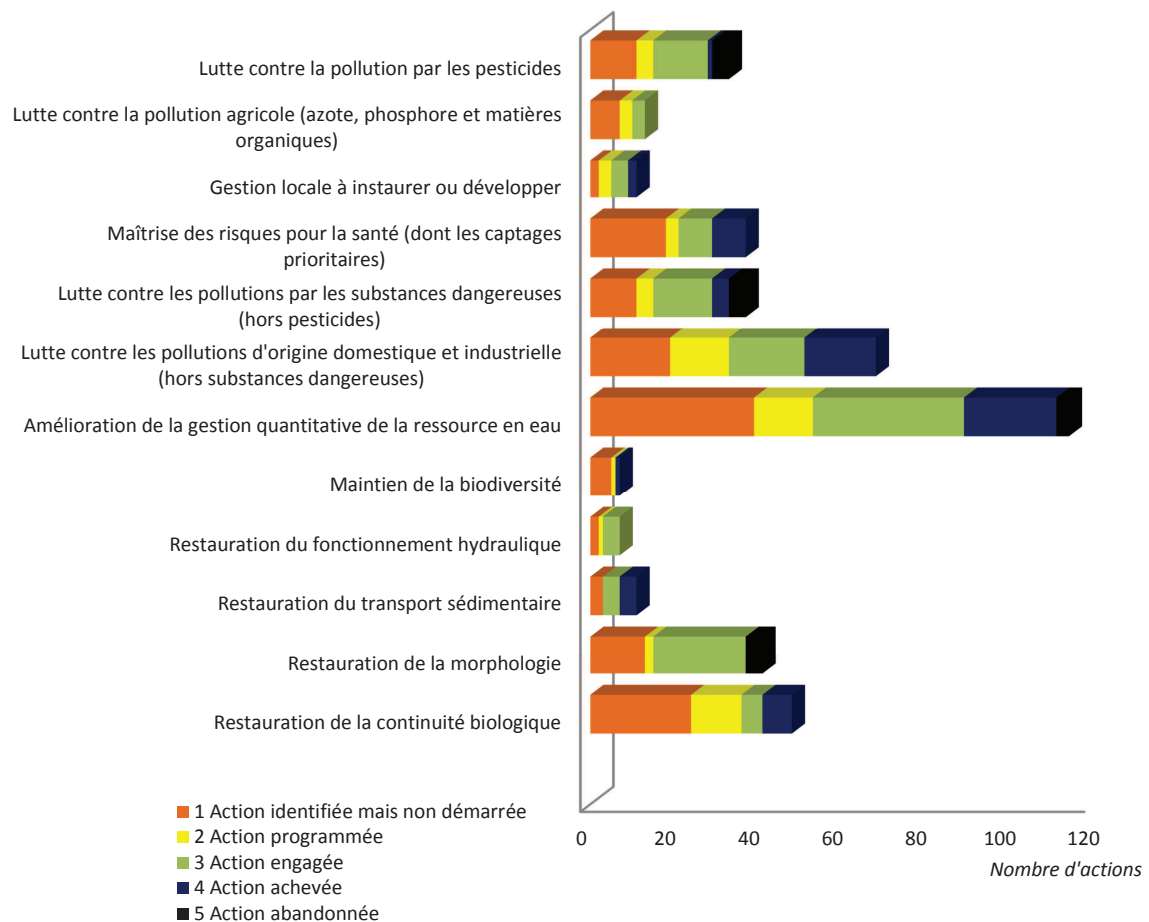
◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements de la ressource pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses) ;
- la lutte contre les pollutions diffuses principalement issues des pratiques agricoles (pesticides) et localement des lessivages urbains.

◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Durance bénéficie d'une forte implication des acteurs locaux organisés en structures porteuses qui couvrent la quasi-totalité du secteur. Il subsiste quelques bassins versants « orphelins » de démarche partenariale engagée malgré la présence des organismes de gestion locale (Largue, l'Asse, et l'Ubaye). 7 contrats de milieux sont en cours soit d'élaboration, soit de mise en œuvre, tandis que 2 démarches de SAGE existent (Calavon, Verdon) et un SAGE est en cours de création (Lez). De plus, sur la nappe de Crau, une structure de gestion a la charge des eaux souterraines. D'un bassin versant à l'autre, la mise en œuvre du programme de mesures connaît néanmoins des disparités notamment en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes dans le bassin versant et des moyens humains. De manière globale, les actions progressent différemment selon les problèmes identifiés même si les efforts se portent plus spécifiquement sur les projets issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) et la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle.

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

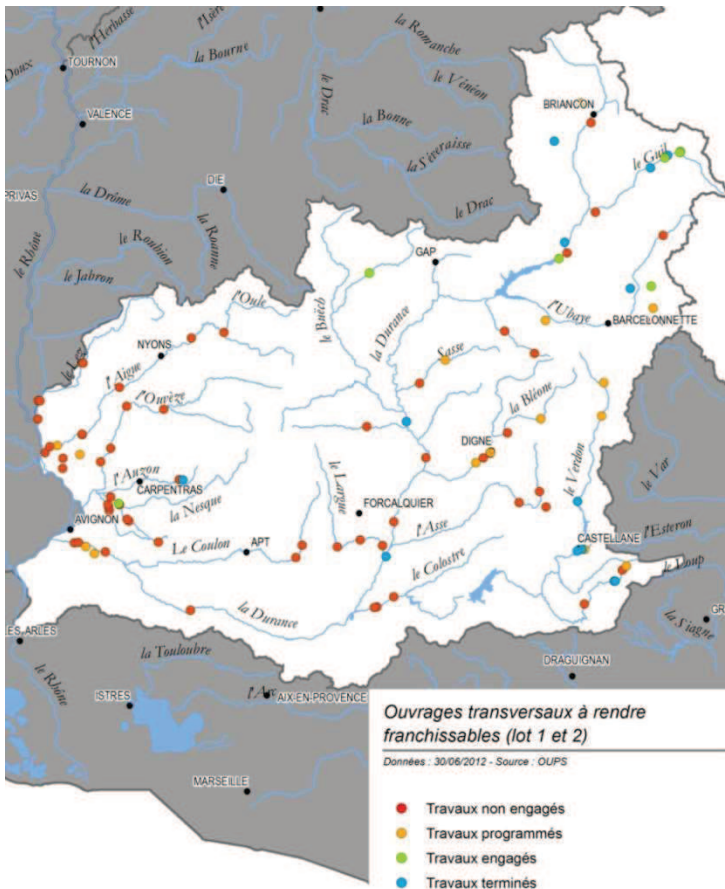


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



◆ **ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE**

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La carte ci-contre décrit l'avancement des actions de restauration de la continuité écologique selon quatre degrés de progression. La mise en œuvre des actions est lancée avec 22 ouvrages qui ont déjà bénéficié de travaux engagés ou achevés parmi les 99 ouvrages prioritaires et les travaux devraient rapidement pouvoir être lancés sur 9 d'entre eux.

Même si les solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage, les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage et les contraintes liées aux usages présents sont autant de facteurs qui freinent le démarrage de ce chantier, le lot d'ouvrages prioritaires qui reste à rendre franchissable devient une priorité pour le territoire. Ainsi, des études ont déjà été lancées sur 26 de ces ouvrages et les propriétaires des autres ouvrages ont été identifiés.

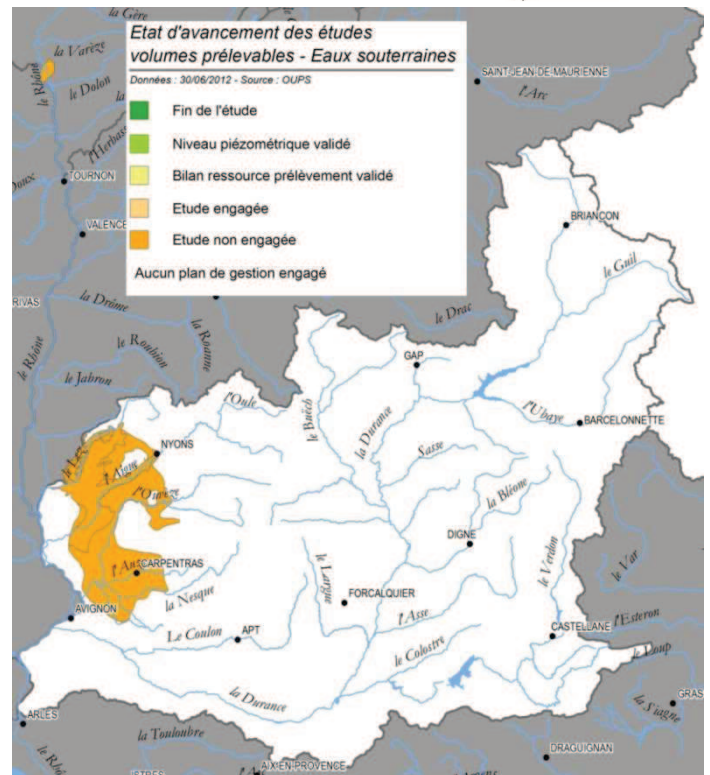
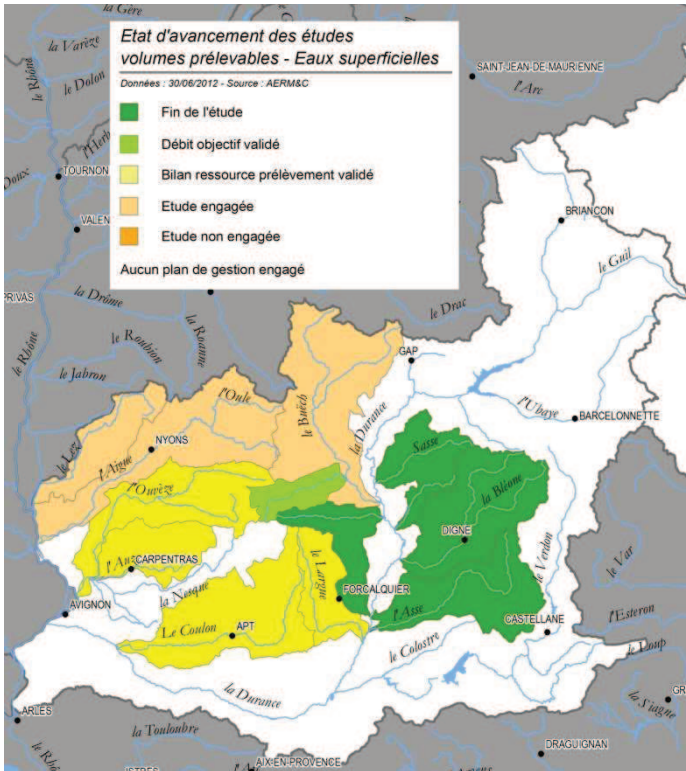
Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Parmi les actions de lutte contre la dégradation morphologique, ce sont les études qui font l'objet d'une plus importante progression face aux actions opérationnelles. En effet, 70% de ces études qui concernent pour la plupart le fonctionnement morphologique des très petits cours d'eau sont déjà engagées. Elles devront être suivies par des actions de restauration de la morphologie.

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

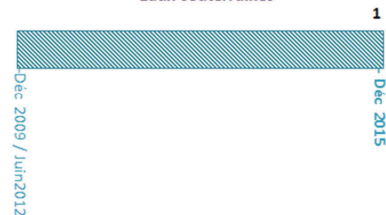
Les cartes ci-après présentent l'état d'avancement des études de définition des volumes prélevables (EVP) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibré et durable de la ressource. Les EVP pour les eaux superficielles ont été engagées dans les 11 bassins versants en déséquilibre quantitatif. 3 études sont d'ores et déjà finalisées et un organisme de gestion unique (OGU) a été mis en place sur le Buëch. Concernant les eaux souterraines, l'étude de définition des volumes prélevables n'est pas encore engagée sur la nappe du Miocène. L'opérateur, pour une nappe de cette taille, n'est pas encore identifié.



Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Des initiatives locales voient le jour mais méritent d'être poursuivies afin d'être à la hauteur de l'enjeu du territoire. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides portés par les collectivités se développent. Par ailleurs, le territoire est concerné par un essor significatif de l'agriculture biologique, l'un des plus élevés du bassin Rhône-Méditerranée et Corse, avec plus de 9% de la surface agricole utile (SAU) convertie à l'agriculture biologique.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

Cette problématique a fortement avancé sur ce territoire puisque l'engagement des actions a permis de contribuer au rattrapage des retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines : sur les 30 stations supérieures à 2 000 équivalents-habitants (EH) à mettre en conformité, 22 sont déjà achevées. Demeure toutefois quelques secteurs problématiques qui deviennent la priorité sur le territoire.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

La recherche des substances dangereuses concerne essentiellement l'axe rhodanien du Vaucluse, et quelques établissements en Durance. Elle est déjà bien engagée via les campagnes de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) dans les rejets des entreprises, et démarre pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH. Des solutions concrètes de mise en œuvre de réduction des rejets dans le milieu devraient voir le jour dès 2012 pour les entreprises.

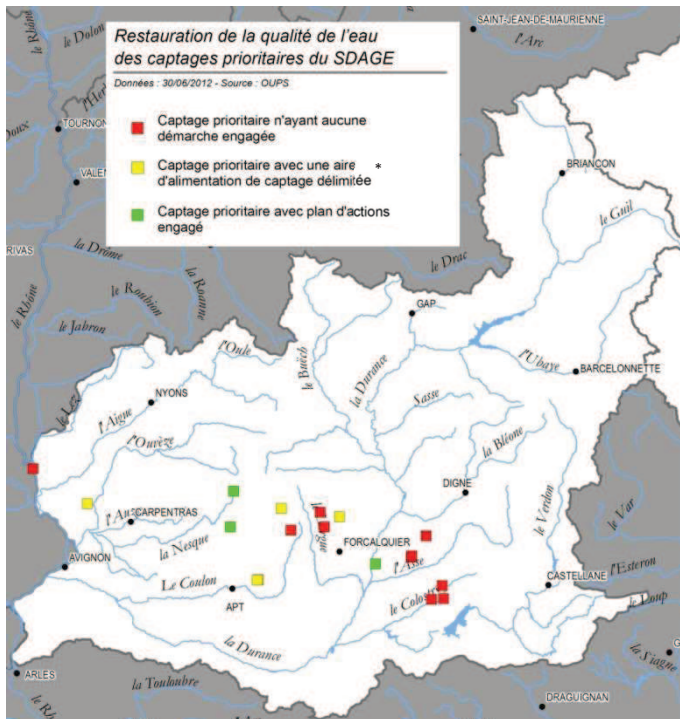


Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Pour 2 des 13 masses d'eau souterraines pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, la réalisation d'études a permis d'aboutir à la délimitation de ces ressources. 3 masses d'eau font actuellement l'objet d'études. Pour les 8 autres masses d'eau, des difficultés persistent soit par manque de structure identifiée pour porter les études, soit en raison de négociation en cours sur le portage avec des syndicats ou des conseils généraux.

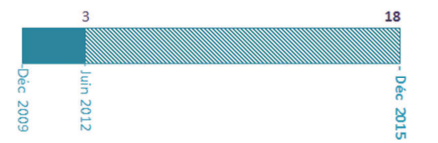
■ Captages prioritaires



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

La carte ci-contre fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 18 captages prioritaires du territoire. Ainsi, le travail est globalement assez bien avancé : 3 captages ont une aire d'alimentation délimitée et 3 plans d'action sont d'ores et déjà engagés. Pour les 9 captages restants, les études n'ont pas débuté essentiellement en raison d'une absence de portage par les collectivités.

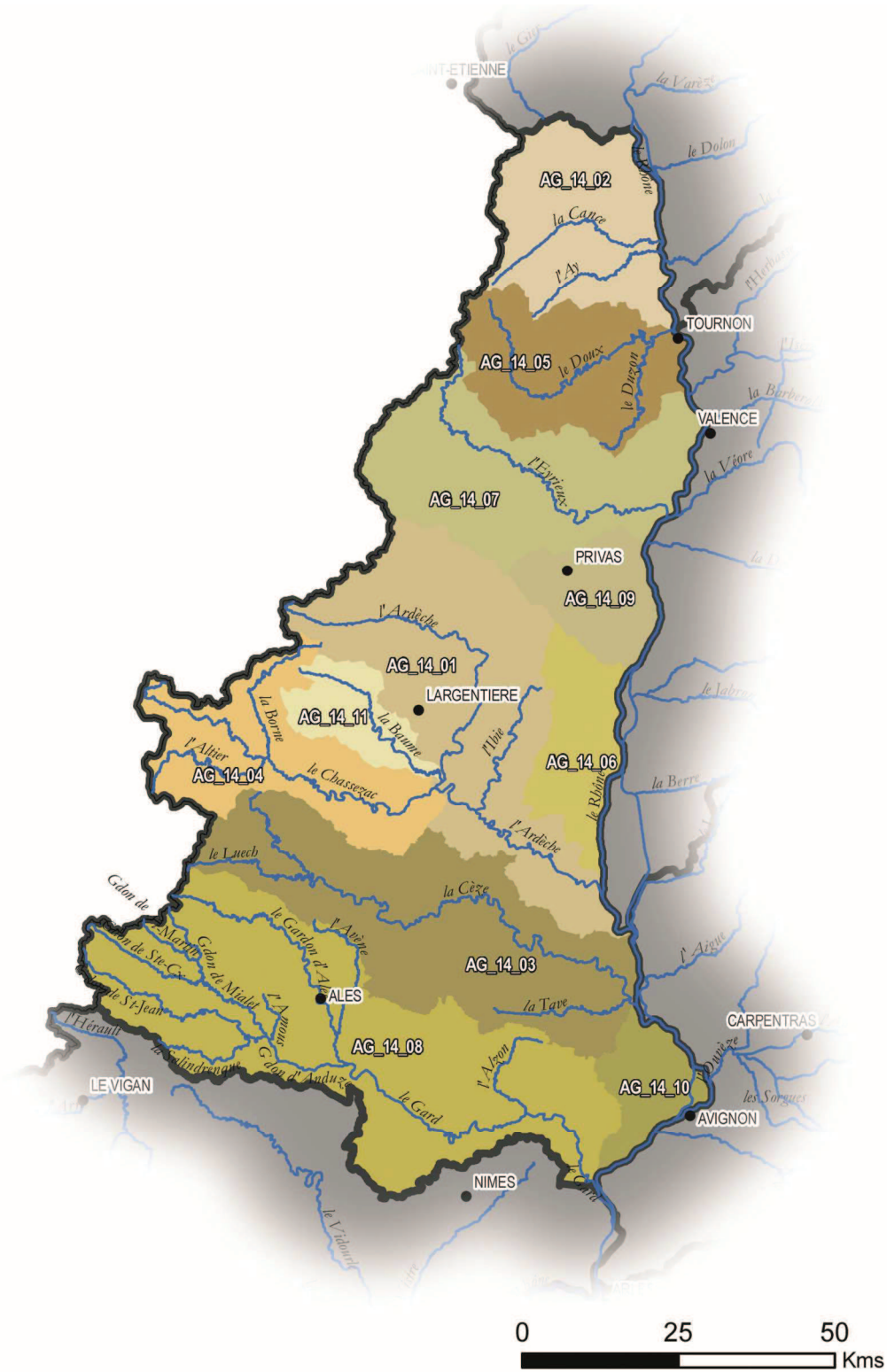
Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



ARDECHE GARD





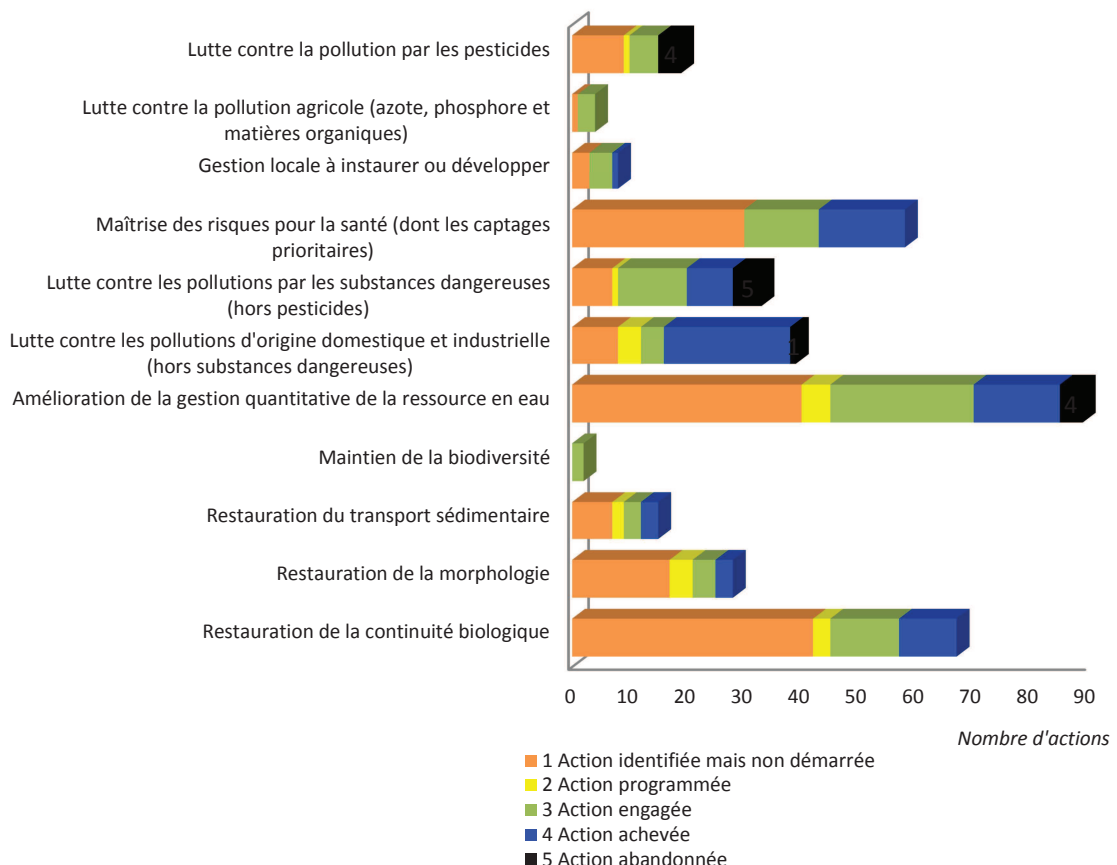
LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la réduction des prélèvements et des dérivations de la ressource en eau pour l'eau potable, l'hydroélectricité et l'agriculture ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) ;
- la lutte contre la pollution par les pesticides issus des pratiques agricoles ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (hors pesticides) issues des activités minières passées (métaux,...), et des lessivages urbains (hydrocarbures, micropolluants organiques...).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Ardèche-Gard est le lieu d'une forte mobilisation des acteurs locaux qui se sont organisés pour porter la gestion locale de l'eau sur la quasi-totalité du territoire avec 2 SAGE et 9 contrats de milieux, achevés ou en cours de mise en œuvre. D'un bassin versant à l'autre, l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures varie notamment selon l'ancienneté des démarches, la complexité des problèmes identifiés, les moyens humains des structures porteuses et le degré de progression des contrats de milieux et des SAGE. Globalement, les projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) sont plus nombreux en raison de la forte implication des services et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

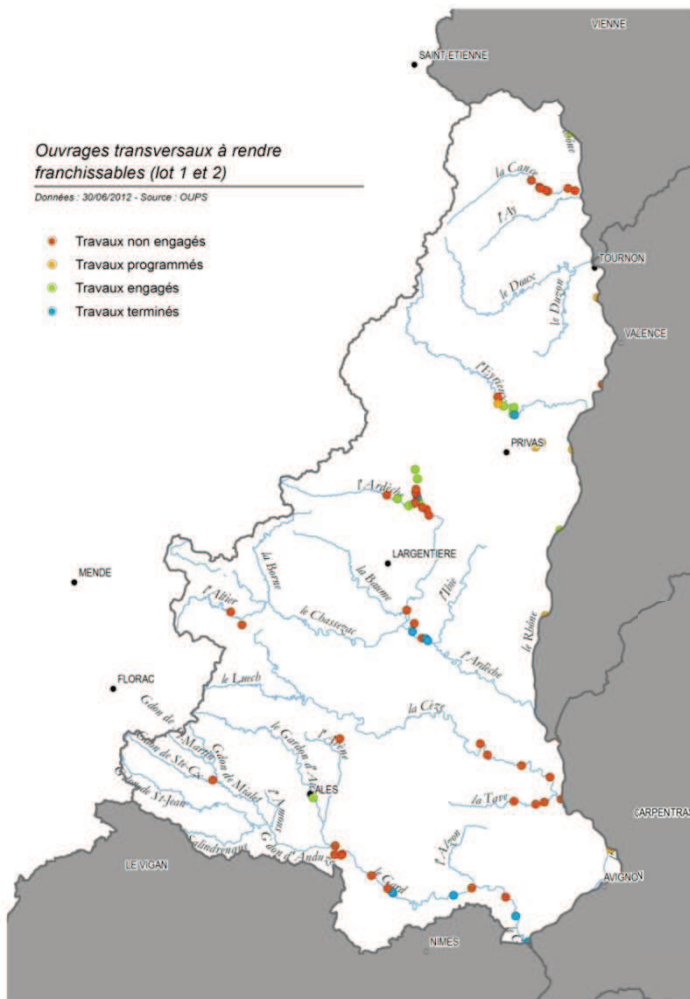


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



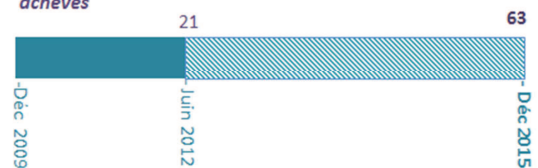
🔹 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La carte ci-contre présente l'avancement des actions de restauration de la continuité écologique selon quatre degrés de progression. Des travaux ont déjà été engagés ou achevés pour 21 des 63 ouvrages prioritaires. Après un départ ralenti par le choix des ouvrages cibles, ce chantier monte en puissance. 22 ouvrages prioritaires ont d'ores et déjà fait l'objet d'études et des travaux vont pouvoir démarrer rapidement pour certains d'entre eux. Subsiste cependant un lot d'ouvrages non pris en charge qui deviennent une priorité pour le territoire.

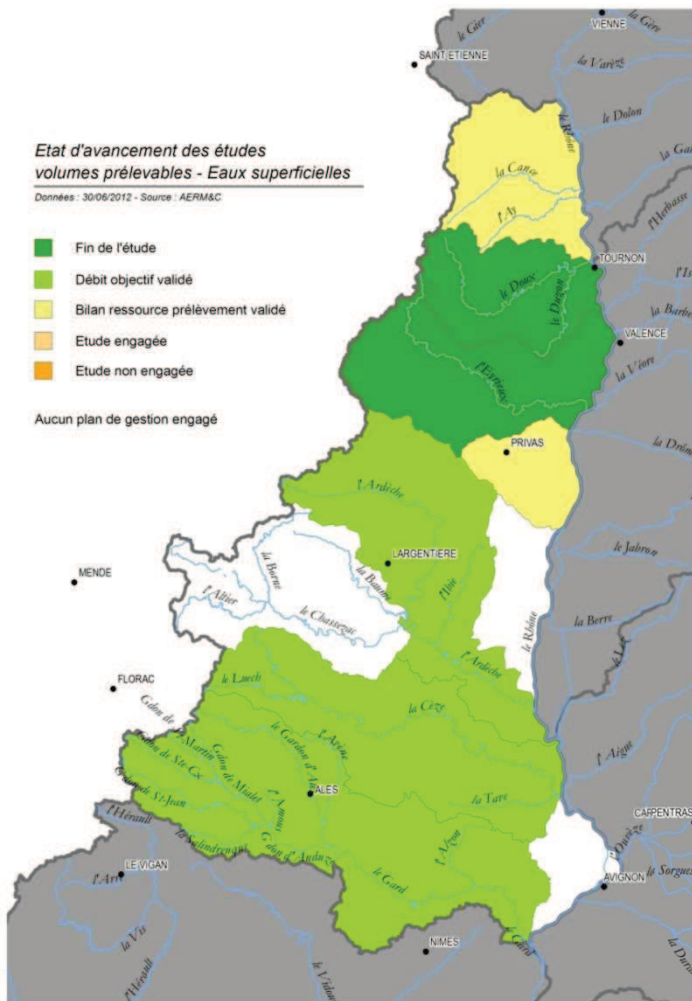
Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Les actions visant à favoriser le transport sédimentaire et à lutter contre la dégradation morphologique ne rencontrent pas la même adhésion. Cependant, 35% des études prévues initialement dans l'optique de restaurer la dégradation morphologique sont déjà engagées ou achevées et devraient être rapidement suivies de travaux. Dans tous ces domaines, la réalisation des actions est freinée à la fois par des contraintes financières et techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population).



Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



Des études d'évaluation des volumes prélevables (EVP) sont engagées dans les 9 bassins versants en déséquilibre quantitatif. Comme le montre la carte de l'état d'avancement ci-contre, deux études sont déjà achevées (sous-bassins versants du Doux et de l'Eyrieux). Suite à ces études, la mise en œuvre d'un plan de gestion concerté des volumes disponibles constitue une étape indispensable pour satisfaire les besoins des milieux naturels et des usages.

Néanmoins, des actions de gestion de la ressource sont d'ores et déjà réalisées dans certains bassins versants du territoire (Gardons, Cèze, Ardèche, Beaume-Drobie, Ouvèze Payre Lavézon, Doux, Eyrieux). Des outils réglementaires viennent compléter le dispositif avec une zone de répartition des eaux (ZRE) arrêtée en 2010 (Cèze amont) et une nouvelle ZRE envisagée sur l'amont du sous bassin versant des Gardons.

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

De nombreuses démarches locales voient le jour avec un développement notable des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (70 dans l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon), portés par les collectivités, une densification de la pratique de l'agriculture biologique en termes de surfaces certifiées et de surfaces engagées dans la conversion (67 000 ha au total tous confondus). La région Languedoc Roussillon est la 2^{ème} région de France pour sa surface en agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile (SAU). Les caves coopératives du territoire du Gardon d'Anduze (Tornac, Marsillargues attuech) ont notamment, en partenariat avec l'agence de l'eau, engagé un véritable projet de territoire et de filière avec le développement et le soutien financier de la viticulture biologique qui concoure à la lutte contre la pollution par les pesticides. Dans certains secteurs, des résultats sont déjà visibles avec l'amélioration de la qualité des milieux.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

D'importants progrès sont à noter avec l'engagement d'actions visant le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Pour le territoire Ardèche Gard, les dernières mises en conformité des stations d'épuration inférieures à 2 000 équivalents-habitants (EH) ont été réalisées en 2010 et 2011 (39 stations concernées). La mise aux normes du parc des stations d'épuration en zone rurale doit néanmoins se poursuivre afin de réduire notamment la pollution azotée et phosphorée qui perdure à la sortie des stations d'épuration et conduit à une eutrophisation excessive des rivières. La désignation en zone sensible des bassins versants de la Ceze et des Gardons en 2010 est venue entériner cela mais sans conséquence sur les stations d'épuration concernées qui étaient déjà équipées du traitement plus poussé requis.



Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

La campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) a permis une nette amélioration des connaissances des sources de pollution par les substances dangereuses pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et des collectivités. En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la publication d'arrêtés préfectoraux complémentaires précisant également les objectifs de réduction de substances. Pour les stations d'épuration de plus de 10 000 EH un diagnostic est en cours et devrait se poursuivre par une surveillance régulière si des substances sont présentes à des taux significatifs.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

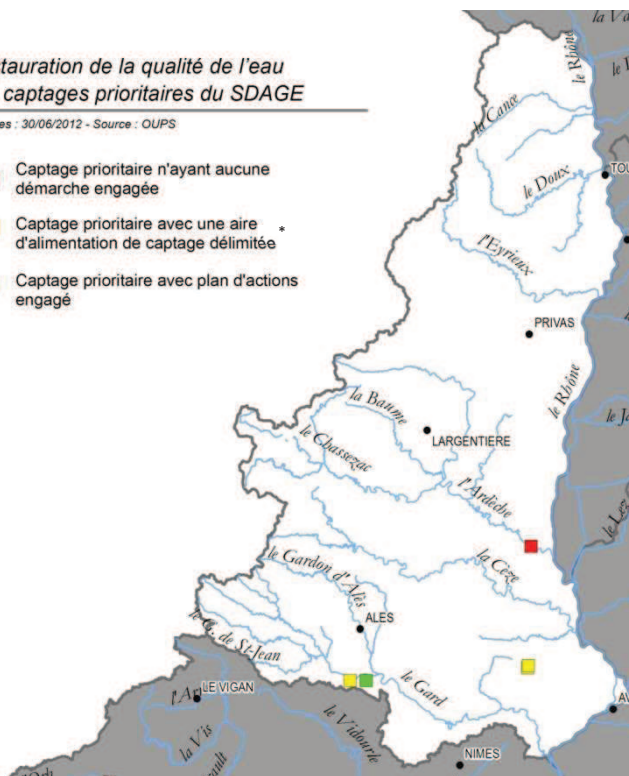
Concernant les 8 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour 3 d'entre elles et a permis leur délimitation. Des études restent à engager sur les 5 autres masses d'eau.

■ Captages prioritaires

Restauration de la qualité de l'eau des captages prioritaires du SDAGE

Données : 30/06/2012 - Source : OUPS

- Captage prioritaire n'ayant aucune démarche engagée
- Captage prioritaire avec une aire d'alimentation de captage délimitée
- Captage prioritaire avec plan d'actions engagé



* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Les actions de la restauration des captages prioritaires du SDAGE 2010-2015 constituent une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines. L'engagement du plan d'actions est l'étape clef du chantier, puisque c'est ce qui permettra de restaurer la qualité de l'eau et par conséquent de limiter ou d'éviter le traitement des pollutions diffuses avant la distribution de l'eau.

Le programme d'action sur le captage de Lédignan a été signé le 01/06/2012 et témoigne notamment de la forte dynamique du territoire du Gardon d'Anduze en vue de restaurer la qualité des eaux. Les acteurs locaux de ce territoire et les services de l'Etat ont fait preuve d'autres investissements importants en vue de reconquérir la qualité des eaux comme la mise en œuvre des travaux d'expertise pour l'aménagement des bassins d'alimentation en eau potable qui a permis de mettre en place des outils pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur la ressource en eau.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



LITTORAL PROVENCE COTE D'AZUR





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

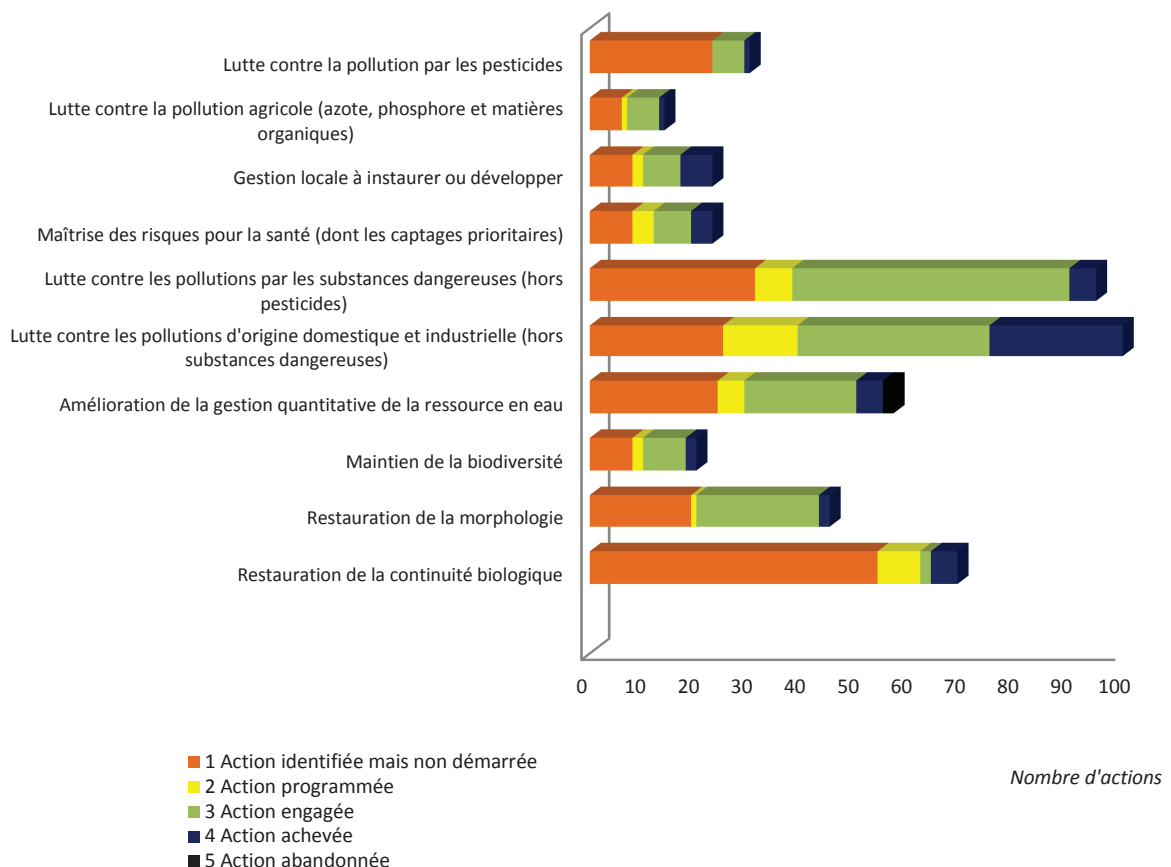
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la lutte contre les polluants organiques issus des rejets urbains qui altèrent la qualité des cours d'eau méditerranéens et des lagunes ;
- la lutte contre les pollutions diffuses issues de pratiques agricoles et urbaines (espaces verts) et du lessivage des surfaces (toits, routes).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Littoral Provence Côte d'Azur bénéficie, pour la plupart des bassins côtiers, de syndicats qui participent à la mise en œuvre du programme de mesures au travers de contrats de rivière ou de SAGE (11 démarches en cours ou en projet). Subsiste encore quelques secteurs à enjeux « orphelins » (haut Var, Roya) ou connaissant des difficultés d'organisation (Gapeau pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et Siagne dont la mise en place de la CLE était prévue pour décembre 2011). La mise en œuvre du programme de mesures est à un niveau d'avancement différent d'un bassin versant à l'autre notamment en fonction de l'ancienneté des démarches, de la complexité des problèmes et des moyens humains des gestionnaires locaux.

Selon les problèmes identifiés dans le programme de mesures 2010-2015, le degré de progression de la mise en œuvre varie. Ainsi, les problèmes sur lesquels les services de l'Etat et les acteurs ont porté leurs efforts sont la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, la lutte contre les substances dangereuses ainsi que les projets issus du Grenelle de l'environnement (restauration de la continuité écologique et amélioration de la gestion quantitative de la ressource).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

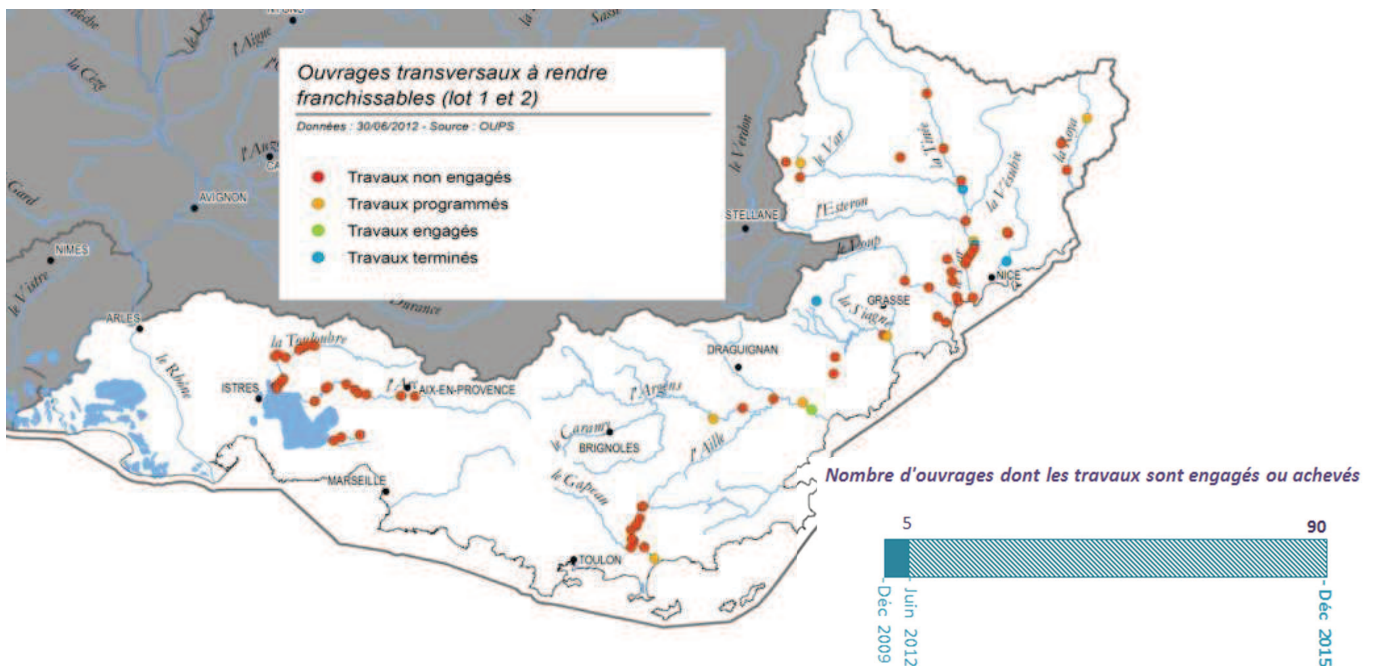


📍 ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

La mise en œuvre des actions visant à restaurer la continuité écologique présente un démarrage timide. Des travaux ont été engagés ou achevés pour 5 des 90 ouvrages prioritaires du territoire. Par ailleurs, des travaux sont prêts à démarrer sur 7 ouvrages et des études sont d'ores et déjà engagées sur 12 autres ouvrages.

L'absence de maître d'ouvrage et dans certains cas, le besoin d'études préalables constituent les principaux freins à l'origine de ce démarrage timide.

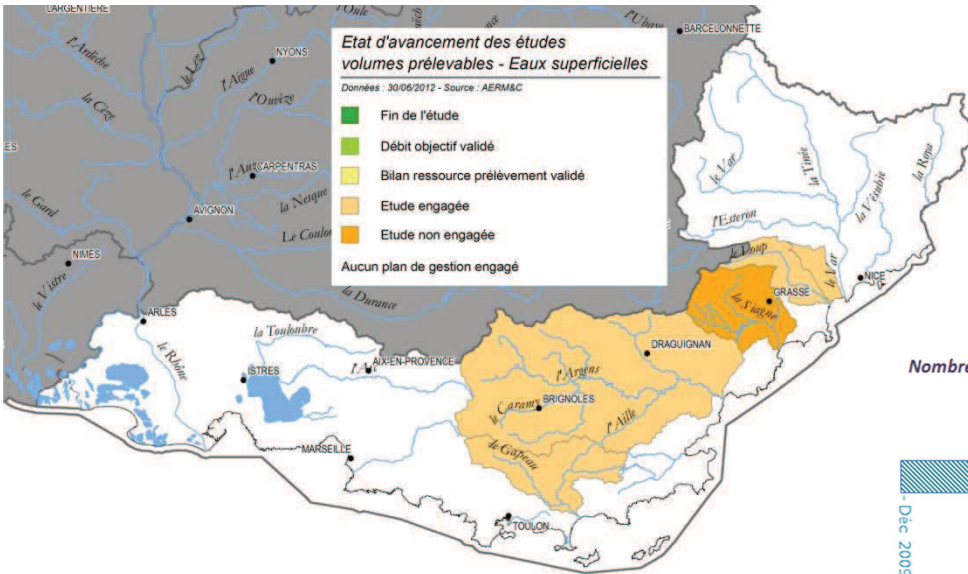


Par ailleurs, la restauration de la morphologie progresse relativement rapidement mais principalement au travers des études sur le fonctionnement morphologique des très petits cours d'eau et des actions réglementaires concernant la révision des débits réservés. En effet, 70% des études initialement prévues sont déjà engagées ou achevées et 50% des opérations réglementaires le sont également. La priorité sera donc de mettre en œuvre rapidement les actions de travaux de restauration pour atteindre le bon état.

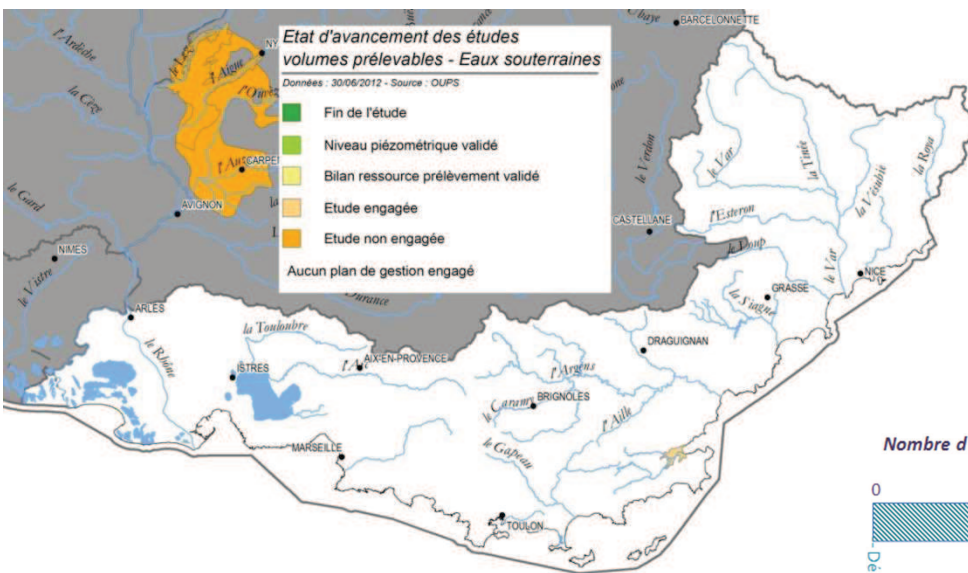
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans les sous bassins et/ou aquifères prioritaires du territoire Littoral Provence Côte d'Azur dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource.

Concernant les eaux superficielles, les études de définition des volumes prélevables sont engagées dans 4 des 5 bassins versants en déséquilibre quantitatif (Gapeau, Argens, Loup, Cagne). Dans le bassin versant de la Siagne, la procédure de consultation pour l'étude de diagnostic a été lancée en vue d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Toutes ces études devront être rapidement traduites dans un plan de gestion de la ressource et des étiages ou dans un SAGE. Le Gapeau rencontre des difficultés dans l'organisation de la concertation pour l'élaboration du SAGE qui impacte directement les suites de l'étude de définition des volumes prélevables dans ce secteur. Par conséquent, ceci pourrait freiner la mise en œuvre d'actions efficaces pour le milieu.

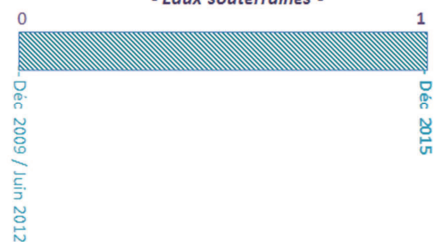


Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Concernant les eaux souterraines, une étude de définition des volumes prélevables est en cours de préparation sur la seule masse d'eau souterraine identifiée comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif : les alluvions de la Gisle et de la Môle.

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Cette problématique est présente localement dans le territoire mais n'est pas la plus caractéristique. Les actions mises en place actuellement relèvent essentiellement de la sensibilisation des collectivités et des agriculteurs pour qu'ils réduisent l'emploi de pesticides. A noter également un début de mise en œuvre de l'équipement des matériels de pulvérisation. Par ailleurs, plus de 9% de la surface agricole utilisable du territoire Littoral Provence Côte d'Azur est reconvertie à l'agriculture biologique, avec entre autres, 14 590 ha dans le département des Bouches du Rhône qui apparaît comme l'un des plus dynamique en termes d'agriculture biologique.



Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

Une progression très nette des actions caractérise la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ce qui permet un rattrapage des retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). Les principales agglomérations qui restent non-conformes en termes d'équipement, environ une vingtaine, sont en phase de travaux. Le nouveau plan national assainissement 2012-2018 identifie 4 stations d'épuration prioritaires dans ce territoire. Les travaux sont en cours pour 2 de ces stations (Aups et Saint Vallier de Thiey) tandis que les communes de St Martin de Vésubie et d'Isola 2000 n'engageront leurs travaux qu'à partir de 2013. Par ailleurs, l'agglomération de Marseille est déclarée non conforme en termes de performance en 2012 pour une mauvaise gestion du temps de pluie avec des incidences sur la qualité des eaux de baignade des plages de la ville, des améliorations restent donc à engager rapidement. Pour les stations dont les rejets se situent en zones sensibles, il reste aussi à engager ou à finaliser les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Les nombreuses actions engagées dans le territoire relèvent principalement des campagnes de recherche des substances dangereuses dans les rejets des entreprises (RSDE). La mise en œuvre de solutions concrètes de réduction des rejets dans l'eau devra donc se poursuivre rapidement.

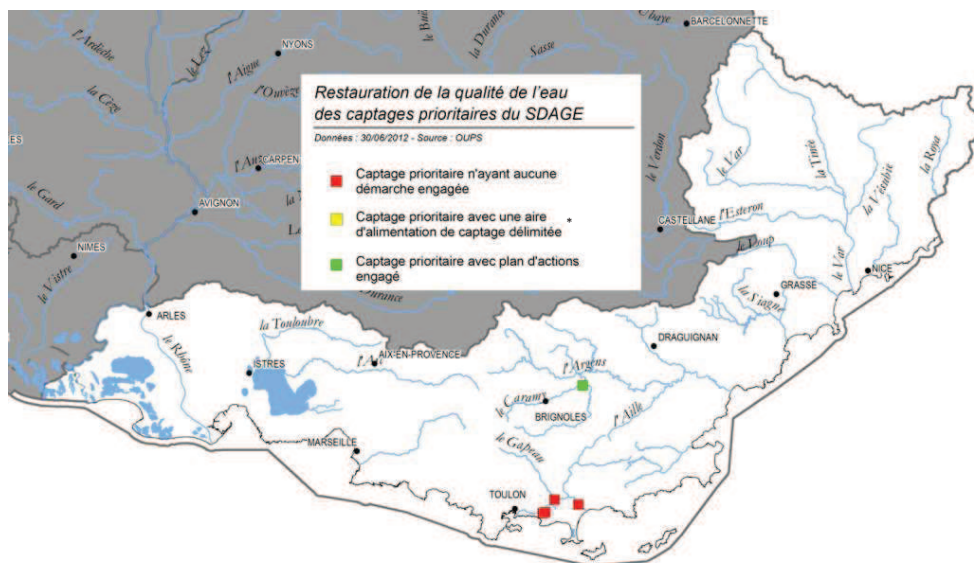
Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future sont réalisées sur 3 des 12 masses d'eau souterraine du territoire Littoral Provence Côte d'Azur identifiées dans le SDAGE. Elles concernent les alluvions du Var et Paillons (FRDG328), les alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions Bas Gardon (FRDG323) et le secteur de Mazaugues dans les massifs calcaires de Ste Beaume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et bassin du Beausset (FRDG137). Pour cette dernière masse d'eau souterraine très étendue, d'autres études seront lancées dans les années à venir.

Début 2013, des études portées par l'agence de l'eau vont démarrer sur 2 masses d'eau souterraine : alluvions du Gapeau (FRDG343) et alluvions des fleuves côtiers Giscle et Môle, Argens et Siagne (FRDG318) qui, compte-tenu de son étendue, fera l'objet de 2 études distinctes (une sur le secteur Argens et une sur le secteur Gicle et Môle).

■ Captages prioritaires



5 captages prioritaires dégradés par des pollutions diffuses doivent être restaurés dans ce territoire. Seul le captage du lac de Carcès a un plan d'actions déjà défini. Sur les autres captages, leur situation en milieu urbain rend difficile la mise en œuvre d'actions et les collectivités sont réticentes à s'engager dans cette démarche. Aucune étude n'a été engagée à ce jour.

* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.



Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée

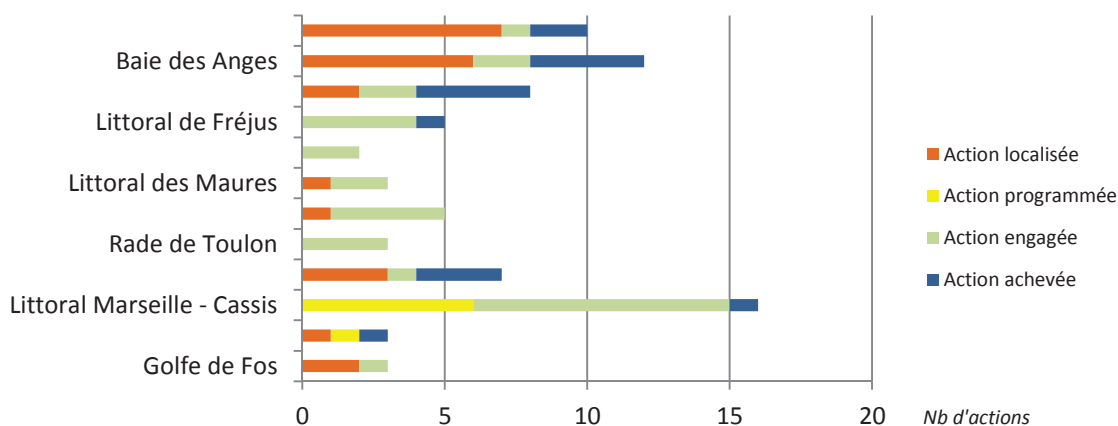


Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



📍 ZOOM SUR LES EAUX COTIERES ET LES EAUX DE TRANSITION

Eaux côtières : avancement des actions par sous bassins versants côtiers.



Les eaux côtières concentrent une richesse importante en biodiversité. Elles sont soumises à de multiples pressions dont les plus importantes sont les apports directs et diffus à la mer, les usages en mer et les aménagements de la zone côtière (terrains gagnés sur la mer, bétonnage de la côte).

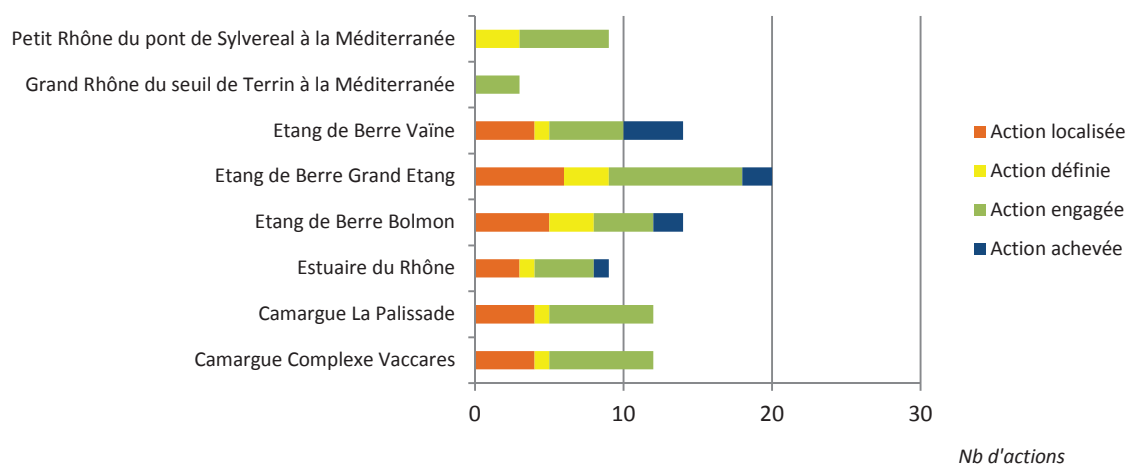
On identifie sur les eaux côtières 5 problèmes majeurs pour lesquels 77 actions sont proposées. Le programme de mesures progresse bien dans l'ensemble avec un taux d'actions engagées ou achevées de 60%. La problématique sur le maintien de la biodiversité est la plus importante avec 26 actions sur 77, et progresse à un rythme modéré (46% des actions engagées ou achevées) via notamment l'élaboration des volets mer des SCOT littoraux.

Les problématiques liées à la « gestion locale » (19 actions) et aux « pollutions domestiques et industrielles hors substances dangereuses » (18 actions) sont également très présentes sur la région PACA et affichent un niveau d'engagement fort (plus de 60% des actions engagées ou achevées). Enfin, la problématique sur les pesticides reste minime sur le milieu marin mais semble stagner (pas d'action engagée ou achevée) ; cela est lié certainement à la priorité axée sur la réduction des pollutions domestiques et industrielles, aux dépendants d'actions à large échelle souvent plus complexes à mettre en œuvre (apports diffus).

D'une manière générale, il semble important d'optimiser l'appropriation du programme de mesures par les structures de gestion de milieu marin (gestion de sites Natura 2000, de contrats de baie, de plans de gestion...) notamment sur la question de l'organisation des usages en mer. Cette meilleure appropriation nécessite un accompagnement plus important de la part de la préfecture maritime, de la direction interrégionale de la mer (DIRM) et des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM). Cela contribuera par ailleurs à la bonne articulation entre les DOCOB Natura 2000 et le programme de mesures du SDAGE (DCE).



Eaux de transition : avancement des actions à l'échelle de la masse d'eau



Les lagunes sont des écosystèmes particuliers riches et attrayants mais aussi particulièrement fragiles. Ces milieux semi-fermés sont caractérisés par un faible renouvellement des eaux. Ce confinement génère une forte sensibilité aux apports du bassin versant et induit une restauration lente du milieu une fois l'origine de la dégradation supprimée.

Les lagunes du territoire (Berre et Camargue) sont concernées par 10 problèmes pour le traitement desquels 93 actions ont été prévues. La mise en œuvre du programme de mesures avance correctement avec 58% d'actions engagées ou achevées.

Les problèmes qui apparaissent comme les plus importants à traiter sont :

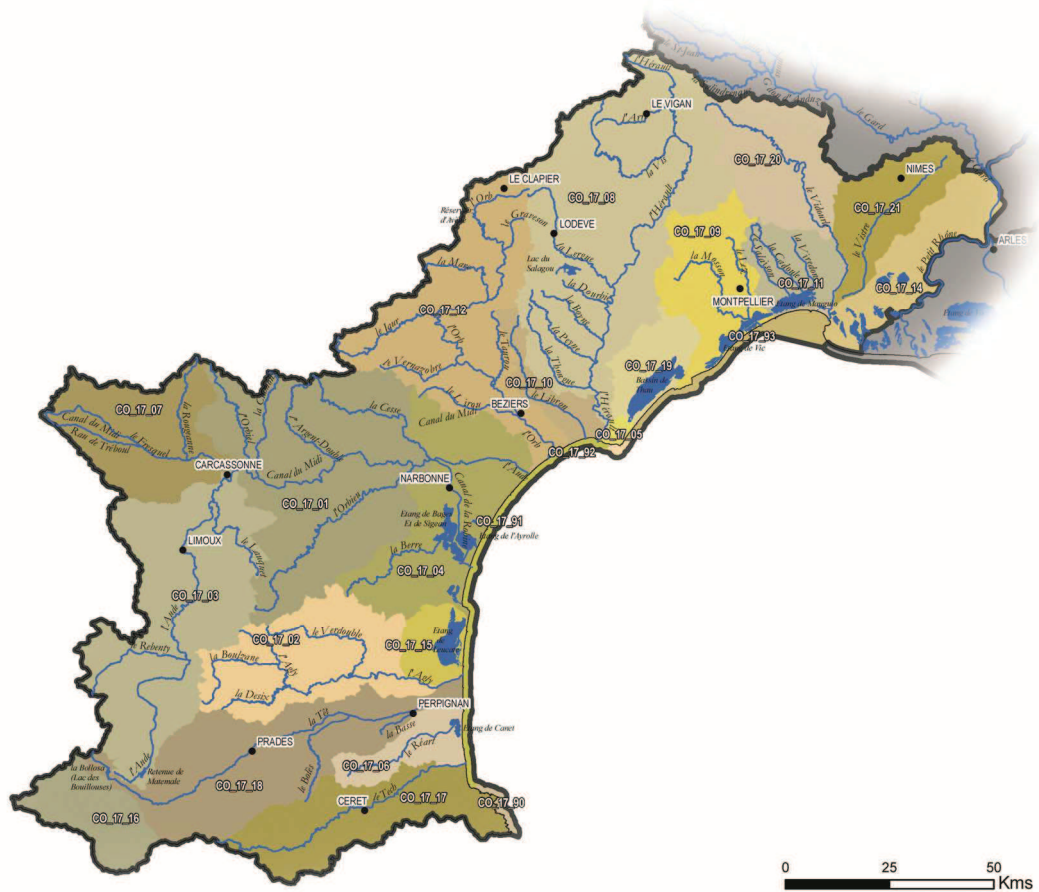
- les « menaces sur le maintien de la biodiversité » ;
- les « substances dangereuses » ;
- la « pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses ».

Ces deux dernières problématiques progressent vite avec plus de 60% d'actions engagées ou achevées contre 33% seulement sur la thématique « menaces sur le maintien de la biodiversité ». Les actions liées au maintien de la biodiversité devraient démarrer prochainement dans le cadre des contrats « Delta de Camargue » et « Etang de Berre » qui ont été agréés en 2012.

On note un avancement difficile sur la thématique « eutrophisation excessive » ; certainement du fait de la priorité donnée à la réduction des pollutions domestiques et industrielles avant l'engagement des actions à plus large échelle sur les apports diffus.

Globalement, des incertitudes demeurent quant au temps de restauration de ces milieux à l'issue du programme de mesures. Des programmes de recherche sont en cours pour mieux comprendre les processus et identifier les leviers de restauration efficaces pour atteindre le bon état des eaux.

COTIERS OUEST





LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

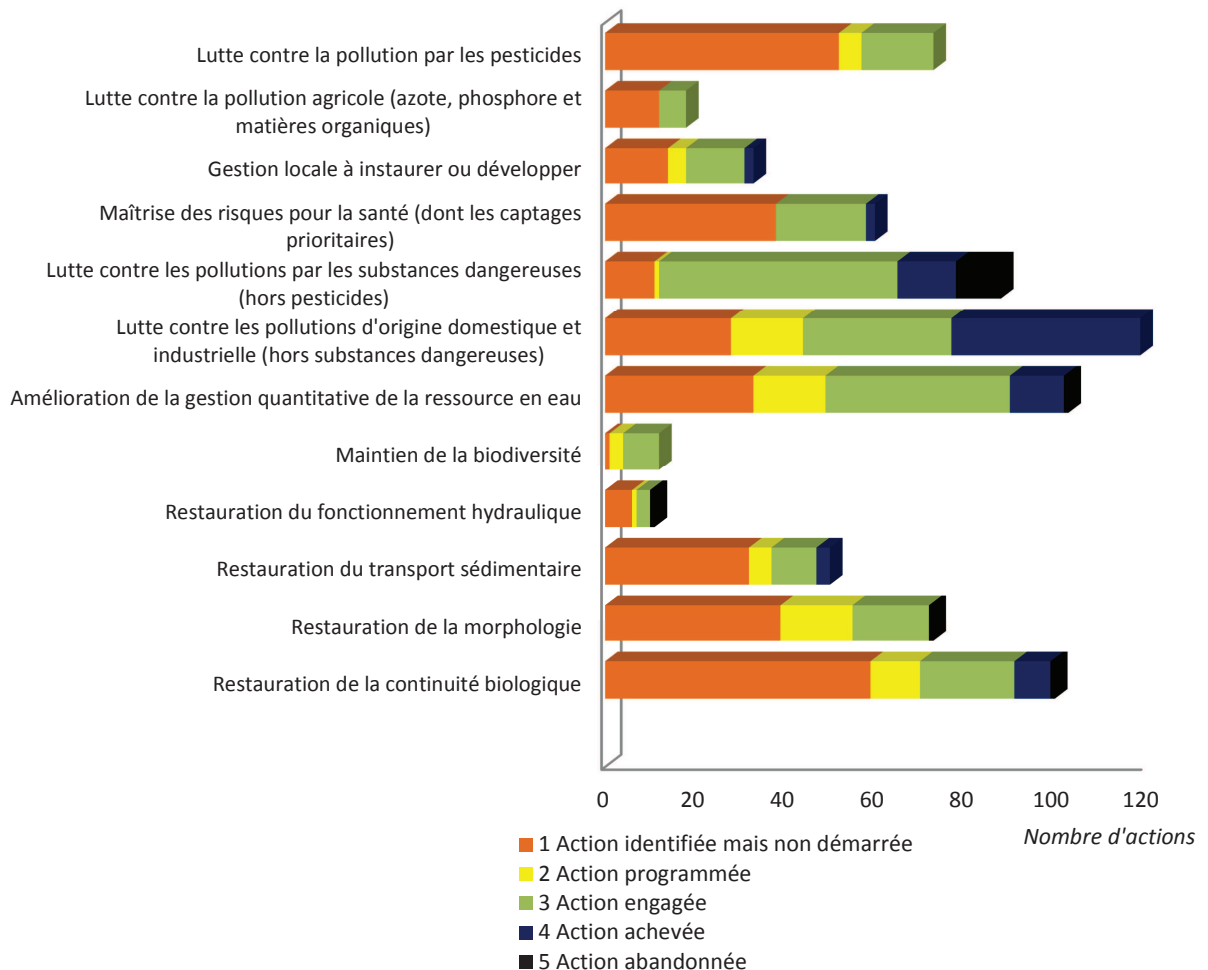
- la lutte contre les pollutions chimiques issues de pratiques agricoles et de lessivages urbains, à l'origine de la dégradation des milieux ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la réduction des prélèvements pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques ;
- la lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles (hors substances dangereuses).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Doté de sous bassins de taille importante, d'une grande diversité de milieux et d'une démographie en forte croissance, le territoire Côtiers ouest cumule des enjeux forts. La gestion de l'eau est globalement très structurée autour des organismes porteurs présents dans la quasi-totalité du territoire. Subsiste encore des secteurs « orphelins » comme les bassins versants de l'Agly et de Canet mais pour ce dernier, il existe désormais un projet de contrat dont l'objectif premier est la mise en place d'une gouvernance. 9 contrats de milieux ont été ou sont en cours de mise en œuvre, 2 sont en projet tandis que 13 démarches de SAGE existent. Plus spécifiquement, 3 structures de gestion se chargent des eaux souterraines et portent 3 démarches de SAGE.

La mise en œuvre du programme de mesures est, quant à elle, hétérogène d'un bassin versant à l'autre. Cette disparité est liée, entre autres, à la complexité des problèmes et aux moyens humains des structures de gestion. Globalement, la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle et l'émergence des projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative, captages dégradés) ont bénéficié d'une forte implication des services de l'Etat et des acteurs (cf. graphe ci-dessous).

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)

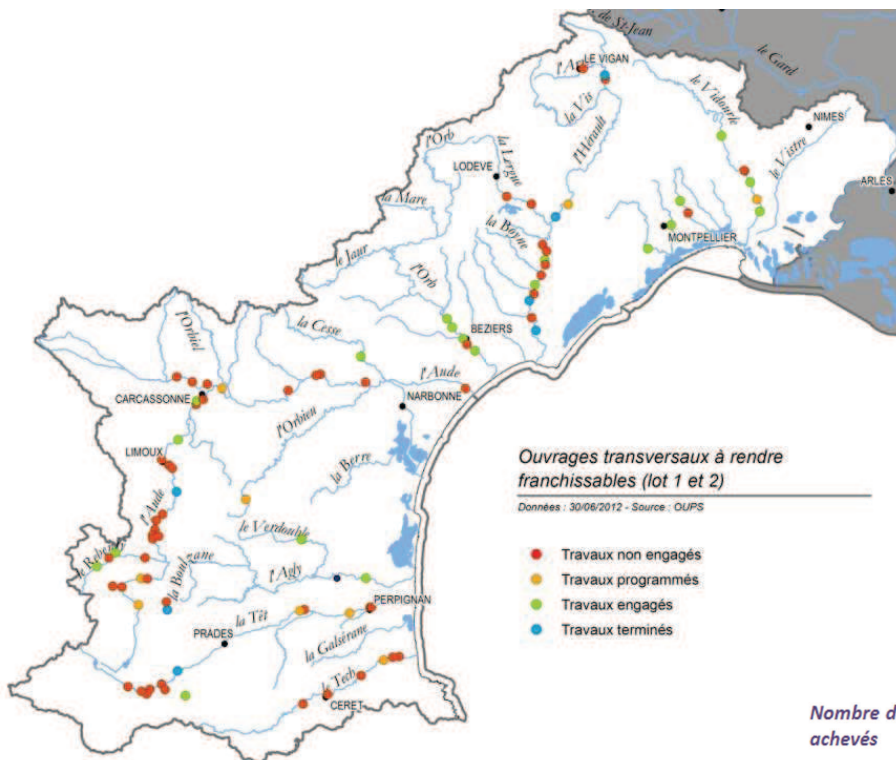


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

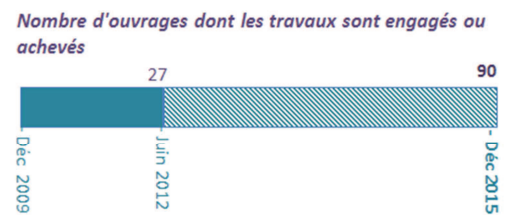


◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



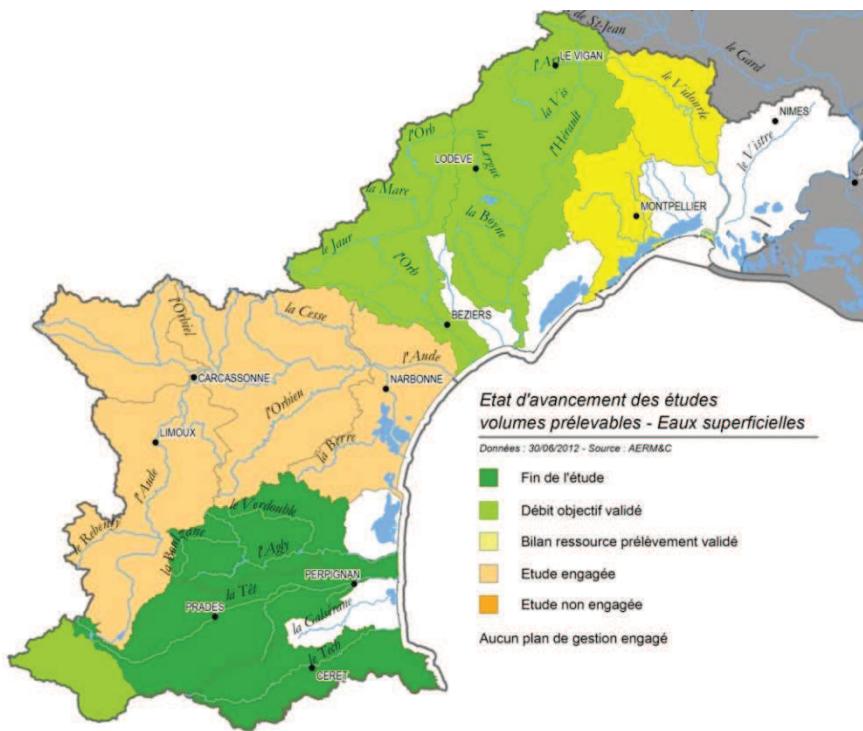
La mise en œuvre des actions pour la continuité biologique avance progressivement. Des travaux ont dorénavant été engagés ou achevés pour 27 des 90 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 9 ouvrages, et 52 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre l'accélération attendue de la réalisation de travaux dans les prochaines années.



Les actions de restauration de la morphologie et du transport sédimentaire bénéficient d'une implication moindre de la part des acteurs et des services. Cependant, en plus des actions réglementaires sur la révision des débits réservés qui sont en cours, 19% des études relevant de l'espace de mobilité, de la zone d'expansion de crues et du transport solide sont aussi engagées dans le territoire. L'avancement de la mise en œuvre de ces opérations dépend de contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrage et la population).



Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



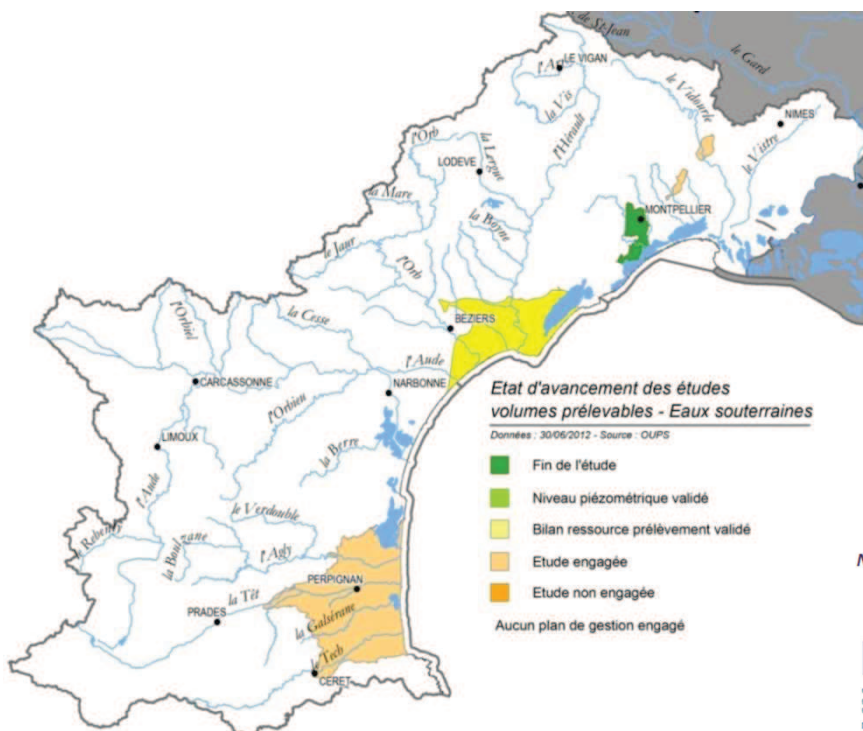
Concernant les eaux superficielles, les études de définition des volumes prélevables (EVP) sont engagées dans les 11 bassins versants en déséquilibre quantitatif, trois d'entre elles sont d'ores et déjà terminées (Tech, Têt, Agly), deux autres le seront très prochainement (Sègre et Vidourle). L'élaboration rapide des plans de gestion concertés de la ressource et la mise en place des actions réglementaires et contractuelles devront suivre.

Sans attendre la fin de ces études, des actions de gestion de la ressource sont déjà mises en œuvre dans certains secteurs tels qu'Aude aval, Hérault, Orb, Vidourle.

De plus, 4 zones de répartition des eaux (ZRE) ont été arrêtées en 2010 (nappe de l'Astien, moyenne vallée de l'Aude, Tech aval, et nappes du Quaternaire du Roussillon) et suite aux études, de nouvelles ZRE seront

mises en place dans les bassins en déficit en 2012 (extension de la ZRE Vidourle sur la partie amont notamment).

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -



Pour les eaux souterraines, les études de définition des volumes prélevables ont été engagées pour les 4 masses d'eau souterraines identifiées comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif. L'étude de définition des volumes prélevables du secteur karst Mosson (masse d'eau FRDG124) est terminée et les résultats seront intégrés à l'EVP des eaux superficielles sur le bassin versant « Lez Mosson étangs palavassiens » en cours.

Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -





Lutte contre les pollutions par les pesticides

Dans ce territoire, la lutte contre les pollutions par les pesticides se caractérise par de nombreuses initiatives locales. Ainsi, des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles portés par les collectivités se densifient. Ils sont au nombre de 70 dans la région et ont notamment conduit à des investissements en matériel pour la mise en œuvre de pratique alternative. De plus, le territoire Côtiers Ouest est le lieu d'un développement notable de l'agriculture biologique porté par la convention Bi'Eau. La région Languedoc-Roussillon est la deuxième région de France par sa surface en agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile (SAU) avec 67 000 ha en agriculture biologique ou en conversion. Par ailleurs, des améliorations de la qualité des milieux sont remarquées dans certains secteurs mais les efforts doivent continuer pour obtenir ces résultats dans l'ensemble du territoire.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

L'engagement de nombreuses actions a permis le rattrapage de tous les retards de mise aux normes de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. 31 stations ont été mises en conformité dont 8 supérieures à 2 000 équivalents-habitants (EH). Pour les agglomérations de plus de 10 000 EH dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017), les travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et/ou le phosphore restent à enclencher ou à finaliser mais le travail est déjà bien engagé pour la plupart des agglomérations concernées (80% des cas sont réglés ou avec des projets bien avancés). Les problèmes de pollution liée à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement le milieu sont aussi à résoudre.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

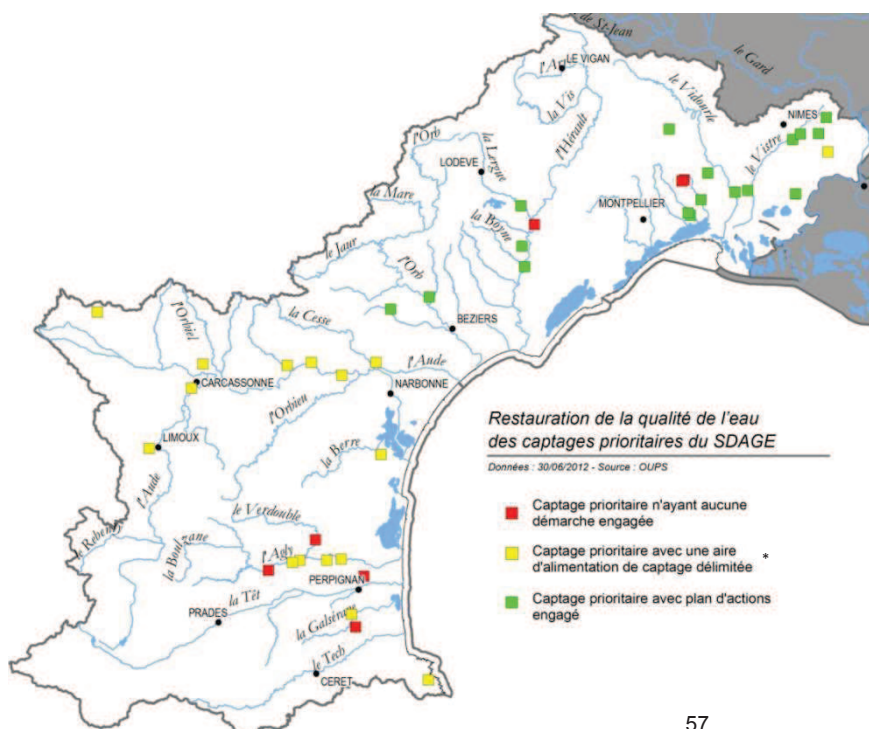
Les efforts se sont focalisés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) pour l'ensemble des ICPE soumises à autorisation et des collectivités (STEP de plus de 10 000 EH). Dès que les résultats seront arrêtés, une étude de faisabilité doit être effectuée dans les 18 mois afin de lancer les travaux de réduction des rejets pour les ICPE ; une surveillance régulière des substances qui ressortent étant prévue pour les STEP. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Spécificité des eaux souterraines, dans le territoire Côtiers ouest, une étude visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future a été réalisée parmi les 22 masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE. Pour les masses d'eau restantes, les études sont en cours pour 2 d'entre elles et 3 études supplémentaires vont être lancées très prochainement.

■ Captages prioritaires

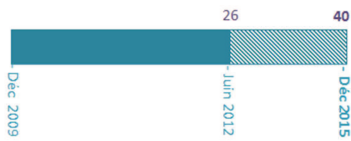


Les aires d'alimentation sont déjà délimitées pour 65% des captages prioritaires au titre du SDAGE. S'en suit l'élaboration progressive des plans d'action de lutte contre les pollutions. Même si les collectivités se sont fortement engagées (Conseils généraux de l'Aude et du Gard), avec également le recrutement d'animateurs sur cette thématique, des mesures de réduction des pressions restent à mettre en œuvre avec notamment les changements de pratique.

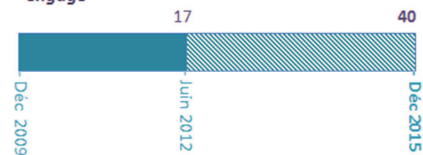
* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.



Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



🔍 ZOOM SUR LES EAUX COTIERES ET LES EAUX DE TRANSITION

Les lagunes subissent des niveaux de fréquentation et d'anthropisation importants et présentent un fonctionnement complexe (réceptacle ultime du bassin versant, faible renouvellement des eaux, faible profondeur, stock sédimentaire,...).

Les problèmes principaux identifiés sur ces milieux sont :

- les apports ponctuels et diffus en nutriments, matière organique, pesticides et autres substances essentiellement d'origine urbaine et agricole ;
- la préservation des zones humides périphériques aux lagunes.

La mise en œuvre du programme de mesures avance correctement avec 60 % d'actions engagées. On peut noter un avancement difficile sur la thématique « pesticides » ; certainement du fait de la priorité axée sur les captages AEP aux dépens d'actions à large échelle sur les apports diffus aux lagunes.

Globalement, des incertitudes demeurent quant au temps de restauration de ces milieux à l'issue du programme de mesures. Des programmes de recherche sont en cours pour mieux comprendre les processus et identifier les leviers de restauration efficaces pour atteindre le bon état.

Le littoral et la mer sont également très fréquentés et artificialisés mais moins impactés que les lagunes. En effet, le milieu marin sur Côtiers-Ouest est très ouvert (fort pouvoir de dilution) et se caractérise par un substrat principalement sableux (moins sensible et moins riche que les substrats rocheux).

Les principaux problèmes sur les eaux côtières de ce territoire concernent :

- le maintien de la biodiversité via la gestion des usages en mer et la non-dégradation voire la restauration du fonctionnement hydromorphologique de la bande côtière (cordon dunaire, fonctionnement sédimentaire, ...);
- la limitation des apports chimiques (pesticides et autres substances) issus des bassins versants et des activités portuaires principalement.

La mise en œuvre du programme de mesure accuse globalement un certain retard avec 41 % d'actions engagées mais 46 % d'actions non démarrées. On peut noter un avancement difficile sur la thématique « pesticides » ; certainement du fait de la priorité axée sur les captages au détriment d'actions à large échelle sur les apports à la mer. D'autre part, la gestion et la restauration hydromorphologique progresse lentement : il s'agit d'un thème difficile, onéreux et dont la répartition des rôles et des compétences entre acteurs reste complexe. De plus ce thème touche à des enjeux économiques (tourisme) sensibles pour les collectivités.

Secrétariat technique

**Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée et
Corse**
2-4 Allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07



**Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement
et du logement Rhône-
Alpes**
Délégation de bassin Rhône-
Méditerranée
5 Place Jules Ferry
Immeuble Lugdunum
69453 LYON CEDEX 06



Information disponible sur : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>